

SÉNAT

Session ordinaire de 1919.

COMPTE RENDU IN EXTENSO — 11^e SÉANCE

Séance du mardi 18 février.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.
2. — Décès de M. Gentilliez, sénateur de l'Aisne. — Allocation de M. le président.
3. — Demande de congé.
4. — Dépôt, par M. Colliard, ministre du travail et de la prévoyance sociale, de trois projets de lois, adoptés par la Chambre des députés :
 - Le 1^{er}, au nom de M. le président du conseil, ministre de la guerre, de M. le ministre des travaux publics et des transports, de M. le ministre de l'intérieur, de M. le ministre de la marine, de M. le ministre des finances, de M. le ministre de l'agriculture et du ravitaillement et de M. le ministre de la reconstitution industrielle, relatif au maintien à titre définitif des travaux publics exécutés pendant la guerre. — Renvoi à la commission relative à l'outillage national, nommée le 13 février 1902. — N° 53.
 - Le 2^e, au nom de M. le ministre des colonies et de M. le ministre des finances, étendant à toutes les veuves et à tous les orphelins des fonctionnaires rétribués sur les budgets généraux, locaux ou spéciaux des colonies, décédés sous les drapeaux au cours de la guerre actuelle, le bénéfice des règlements instituant des suppléments temporaires de traitement ou indemnités de cherté de vie et des allocations pour charges de famille. — Renvoi à la commission des finances. — N° 54.
 - Le 3^e, au nom de M. le ministre des finances et de M. le ministre de la reconstitution industrielle et au sien, tendant à accorder une allocation supplémentaire aux ouvriers mineurs retraités. — Renvoi à la commission relative aux questions minières, nommée le 24 octobre 1918, et, pour avis, à la commission des finances. — N° 55.
5. — Dépôt, par M. Jean Morel, de deux rapports, au nom de la commission des douanes, sur deux projets de loi, adoptés par la Chambre des députés portant ratification :
 - Le 1^{er}, de divers décrets prohibant certains produits à la sortie des colonies et pays de protectorat, autres que la Tunisie et le Maroc. — N° 51.
 - Le 2^e, du décret du 8 février 1918, prohibant, dans les colonies et pays de protectorat autres que la Tunisie et le Maroc, la sortie des sucres à destination de la métropole et des colonies et pays de protectorat. — N° 52.
6. — Discussion de l'interpellation de M. Henry Chéron sur les mesures à prendre pour combattre la cherté de la vie :

M. Henry Chéron.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.
7. — Résultat nul, faute du quorum, du scrutin de liste pour la nomination, par les bureaux, de deux membres de la commission chargée de procéder à une enquête économique sur les moyens d'accroître et de coordonner les forces de production des colonies françaises. — 2^e tour de scrutin fixé à la prochaine réunion des bureaux.
8. — Dépôt, par M. Victor Boret, ministre de l'agriculture et du ravitaillement, au nom de M. le président du conseil, ministre de la guerre, d'un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à suspendre l'application de la loi du 16 août 1915, relative à la suspension des étrangers, depuis le 1^{er} août 1914, dans l'armée française, au titre de la légion étrangère, des sujets non naturalisés appartenant à des nations en état de guerre avec la France et ses alliés. — Renvoi à la commission de l'armée. — N° 56.
9. — Dépôt d'un rapport de M. Maurice Colin, au nom de la commission de la marine, sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à ratifier le décret du 15 février 1918 relatif à la réquisition de la flotte marchande. — N° 57.
10. — Règlement de l'ordre du jour : M. Mil-liès-Lacroix.
11. — Congé.

Fixation de la prochaine séance au jeudi 20 février.

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

La séance est ouverte à quinze heures trente minutes.

1. — PROCÈS-VERBAL

M. Maurice Ordinaire, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance du 14 février.

M. le président. Quelqu'un demande-t-il la parole sur le procès-verbal ?

M. Hayez. Je la demande, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Hayez.

M. Hayez. Messieurs, pendant la séance du 14 février 1919, M. le ministre des régions libérées a donné lecture (*Journal officiel*, page 137), d'une lettre du grand quartier général, dans laquelle le refus d'accepter un lot important de chevaux qui comportait à peine 25 animaux utilisables sur 250, est qualifié d'intransigeance et de mesure éminemment regrettable. J'ai répondu à M. le ministre, que ce qui était réellement regrettable, c'était l'envoi de pareils animaux à de braves cultivateurs qui, après quatre années d'invasion et avoir été dépouillés de tout par les Allemands, ont un besoin pressant d'animaux valides pour les travaux urgents ; j'ajoute que les termes de la lettre sont blâmables.

Mon observation n'ayant pas été insérée au *Journal officiel* du 14 février, je tiens à demander cette rectification au procès-verbal.

M. le président. La rectification sera insérée au *Journal officiel*.

Il n'y a pas d'autre observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

2. — COMMUNICATION RELATIVE AU DÉCÈS DE M. GENTILLIEZ, SÉNATEUR DE L' AISNE

M. le président. Mes chers collègues, nous avons appris avec tristesse la mort de notre collègue, M. Gentilliez, sénateur de l'Aisne.

Élu en 1905, il avait accompli parmi nous toute sa carrière parlementaire ; il était en outre conseiller général.

Nous l'aimions beaucoup (*Très bien !*), car il avait une nature éminemment cordiale et liante (*Très bien ! très bien ! et applaudissements*), qui plaisait par la vivacité de pensée et de décision, la curiosité passionnée de toutes les grandes questions, la jeunesse de sentiment et d'allures. (*Nouvelle approbation.*)

La guerre a certainement hâté sa fin. Vous savez combien il était vibrant, sensible et communicatif. Je le vois encore, dans les derniers jours d'août 1914, se présentant tout à coup à moi, hâve, poussièreux, les vêtements en désordre, statue vivante et épouvantée de l'invasion ! (*Mouvement d'émotion.*) Il apportait la brusque vision de son pays envahi et, dans mon cabinet ou s'entassaient les communiqués trop optimistes (*Très bien ! très bien !*), il me donnait enfin la vérité, la tragique

vérité ! (*Très bien ! très bien ! et applaudissements.*)

Depuis, vous l'avez vu, frémissant à chaque nouvelle fiévreuse, impressionnante, et portant, pour ainsi dire, ramassés en lui, le désespoir et toutes les souffrances de ses malheureux compatriotes. Et pour ce cœur passionné, dont ses amis connaissaient toute la fidélité et toute l'ardeur l'heure de la délivrance n'avait pas sonné, ni la fin des tristesses et des misères. Sa maison natale, celles de toute sa famille n'étaient plus que des débris épars sur le sol ! Le pays envahi tout entier n'est-il pas d'ailleurs la plus grande victime de la guerre ! (*Très bien !*) Nous découvrons chaque jour la gravité de ses plaies et qu'il faudra des années pour l'en guérir. Travaillons-y de notre mieux, ce sera la meilleure manière de garder la mémoire de notre cher et loyal Gentilliez (*Très bien ! très bien ! et applaudissements.*)

En votre nom, j'adresse à sa famille l'hommage de nos regrets pour la perte cruelle qu'elle fait et que nous faisons tous. (*Assentiment unanime.*)

3. — DEMANDE DE CONGÉ

M. le président. M. Lhopiteau demande un congé de trois semaines.

Cette demande est renvoyée à la commission des congés.

4. — DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail.

M. Colliard, ministre du travail et de la prévoyance sociale. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat, au nom de M. le président du conseil, ministre de la guerre, de M. le ministre des travaux publics et des transports, de M. le ministre de l'intérieur, de M. le ministre de la marine, de M. le ministre des finances, de M. le ministre de l'agriculture et du ravitaillement et de M. le ministre de la reconstitution industrielle, un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif au maintien à titre définitif des travaux publics exécutés pendant la guerre.

M. le président. S'il n'y a pas d'opposition, le projet de loi est renvoyé à la commission relative à l'outillage national, nommée le 13 février 1902. (*Adhésion.*)

Il sera imprimé et distribué.

M. le ministre. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat, au nom de M. le ministre des colonies et de M. le ministre des finances, un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, étendant à toutes les veuves et à tous les orphelins des fonctionnaires rétribués sur les budgets généraux, locaux ou spéciaux des colonies, décédés sous les drapeaux au cours de la guerre actuelle, le bénéfice des règlements instituant des suppléments temporaires de traitement ou indemnités de cherté de vie et des allocations pour charges de famille.

M. le président. Le projet de loi est renvoyé à la commission des finances.

Il sera imprimé et distribué.

M. le ministre. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat, au nom de M. le ministre des finances, de M. le ministre de la reconstitution industrielle et au sien, un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à accorder une allocation supplémentaire aux ouvriers mineurs retraités.

M. le président. Le projet de loi est renvoyé à la commission relative aux ques-

tions minières, nommée le 24 octobre 1918, et, pour avis, à la commission des finances. Il sera imprimé et distribué.

5. — DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. La parole est à M. Morel.

M. Jean Morel. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat deux rapports, faits au nom de la commission des douanes chargée d'examiner deux projets de loi, adoptés par la Chambre des députés :

Le 1^{er}, portant ratification de divers décrets prohibant certains produits à la sortie des colonies et pays de protectorat autre que la Tunisie et le Maroc ;

Le 2^e, portant ratification du décret du 8 février 1918, prohibant, dans les colonies et pays de protectorat autres que la Tunisie et le Maroc, la sortie des sucres à destination de la métropole et des colonies et pays de protectorat.

M. le président. Les rapports seront imprimés et distribués.

6. — DISCUSSION DE L'INTERPELLATION DE M. CHÉRON SUR LA CHERTÉ DE LA VIE

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Henry Chéron sur les mesures à prendre pour combattre la cherté de la vie.

La parole est à M. Chéron pour développer son interpellation.

M. Henry Chéron. Messieurs, il y a déjà près d'un mois que j'ai eu l'honneur de déposer ma demande d'interpellation sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour atténuer la cherté de la vie. M. le ministre du ravitaillement, s'étant trouvé empêché par son état de santé, en a retardé la fixation. J'ai accepté sa date. Depuis lors, M. le ministre a dû répondre devant la Chambre à des orateurs dont la demande d'interpellation était postérieure à la mienne. Je ne m'en plains pas, le sujet est loin d'être épuisé ; et, si je m'excuse d'amener M. le ministre à formuler devant le Sénat une politique qu'il a déjà exposée devant la Chambre, j'espère élever assez haut le débat pour que l'on ne m'accuse pas d'avoir abusé des instants du Sénat ni de ceux du Gouvernement. (*Très bien !*)

Le problème de la cherté de la vie est, à l'heure actuelle, le plus redoutable de la politique intérieure. (*Très bien ! très bien !*) J'en sais la complexité. Aussi n'entreprendrai-je pas, à l'aide de critiques toujours trop faciles, le procès de ceux qui ont pris à tâche d'assurer notre ravitaillement. Je suis plutôt à cette tribune pour rechercher loyalement avec eux des solutions positives.

Par quels moyens est-il possible de mettre fin à une crise devenue absolument intolérable pour la généralité des consommateurs ? Voilà la question. Il ne s'agit pas de la résoudre par des discours : les paroles n'ont jamais nourri personne. Mettons-nous en face de la difficulté, recherchons-en les causes, tâchons d'y trouver des remèdes, voilà le devoir. (*Approbaton.*)

Vous connaissez, messieurs, la situation. La hausse quotidienne des cours sur toutes les denrées alimentaires, sur le vêtement, et d'une manière générale sur les objets les plus indispensables à la vie, est devenue telle qu'elle rend absolument impossible, dans la plupart des ménages français l'équilibre du budget familial.

Quand le beurre vaut 22 fr. 50 le kilogramme dans certains quartiers de Paris, le lait 1 fr. le litre à domicile, les fromages 1 fr. 90 la pièce, les œufs 60 ou 75 centimes, une côtelette 1 fr. 25, le moindre beefsteack

1 fr 50 ou 2 fr. par personne, le veau 10 à 12 fr. le kilogramme...

Plusieurs sénateurs. Et vous êtes encore au-dessous de la vérité !

M. Couyba. Et le vin ?

M. Henry Chéron. Quand la charcuterie est hors de prix, le jambon d'York vendu jusqu'à 18 fr. la livre ; quand la moindre volaille coûte 18, 20 et 25 fr., comment voulez-vous qu'un chef de famille ayant un revenu modeste et plusieurs enfants, puisse arriver à les nourrir ? (*Vive approbaton.*)

On parlait tout à l'heure du vin. Le vin de la qualité la plus médiocre vaut 2 fr. 50 le litre. L'épicerie, qui tient une si grande place dans les dépenses familiales, augmente tous les jours ses cours. Vous savez le prix des vêtements, des chaussures, du linge, des objets mobiliers les plus élémentaires ; il n'est pas jusqu'à la pelote de laine, si utile à la mère de famille, qui coûtait autrefois 60 centimes et qui se paye aujourd'hui 3 fr. 25, ni jusqu'à la pelote de fil qui jadis coûtait 10 centimes et qui en vaut aujourd'hui 30. Pour toutes nos ménagères françaises, le problème devient chaque jour plus insoluble. Or, messieurs, c'est le problème même de la vie : nous n'avons le droit ni de l'ignorer, ni de l'é luder. (*Vifs applaudissements.*)

Les pouvoirs publics ont, à cet égard, des devoirs particulièrement impérieux. D'abord, dans tous les temps, ce fut une des prérogatives essentielles de l'Etat que d'assurer l'alimentation générale du pays. Mais, plus particulièrement depuis la guerre, les Gouvernements successifs se sont fait conférer des pouvoirs de plus en plus étendus pour dispenser à leur gré les matières premières et les denrées.

M. Dominique Delahaye. D'où la cherté de la vie.

M. Henri Chéron. Vous exercez, de par la loi, monsieur le ministre, une véritable dictature de l'alimentation, dictature aimable, mais dictature tout de même. Vous l'avez réclamée dans la meilleure des intentions. Nous ne vous en faisons pas de reproche ; mais, dès lors, c'est à vous que nous devons nous adresser pour réclamer ce qui nous est indispensable. J'ajoute que nous n'avons pas le choix.

Laissez-moi faire observer encore, messieurs, que nous sommes à une heure où une telle crise offre une particulière gravité.

Il y a eu, pendant la guerre, beaucoup de souffrances, beaucoup de misères et beaucoup de deuils. Les citoyens aspirent nécessairement à la tranquillité, au repos, à un certain bien-être. Est-ce le moment de leur infliger des charges intolérables, qui se traduisent pour eux par des soucis d'argent et par des découragements ?

N'oublions pas, d'autre part, que des millions d'hommes qui étaient mobilisés regagnent peu à peu leurs foyers. Pour sauver la France, pour lui mériter la victoire, ils ont tout enduré, tout subi, tout souffert ; mais, dans la boue sanglante des tranchées, vous savez bien qu'ils ont rêvé, pour le lendemain du triomphe, une vie meilleure. Nous la leur avons promise. Nous leur avons dit que leur victoire serait celle de l'humanité, que ce serait une victoire sociale en même temps qu'une victoire nationale. Et voici qu'à peine rentrés chez eux, dans la transition, toujours trop brusque, entre un genre d'existence et un autre, alors qu'il leur faut se réinstaller, se vêtir, trouver un emploi, bref, reprendre leur vie normale, ils se trouvent aux prises avec un problème formidable qu'ils n'avaient pas pu soupçonner à leur départ.

Et ils voient, à côté d'eux, qui ont tout

donné pour la France, qui se sont appauvris, qui se sont le plus souvent ruinés, de misérables profiteurs, la plupart du temps embusqués pendant la guerre, (*Très bien ! très bien !*) qui ont réalisé des fortunes scandaleuses (*Nouvelle approbaton*) et qui entendent impunément continuer leurs profits. (*Approbaton générale.*)

Prenez garde, messieurs ! C'est un spectacle que nous ne saurions longtemps infliger à nos braves, ni, du reste, à la généralité du peuple français. (*Applaudissements.*)

Pendant la guerre, bien que les prix n'aient cessé de s'élever, certaines circonstances atténuaient la cherté de la vie. Il y avait partout du travail, partout appel de main-d'œuvre. Hommes non mobilisés, femmes, jeunes filles, enfants, chacun trouvait à utiliser ses aptitudes et à bon prix.

Mais voici qu'au lendemain de l'armistice, les usines de guerre se ferment, licencient leur personnel. Le chômage fait peu à peu son apparition dans les grands centres. Les hommes démobilisés apportent un nouvel élément de concurrence sur le marché du travail. Que ne faut-il pas redouter, si ces deux éléments se combinent, la vie plus chère et moins de ressources pour y faire face ?

Il y a un autre côté de la question. Je n'aime pas, pour ma part, à établir une distinction entre les classes qui, pendant la guerre, se sont noblement confondues dans le péril et dans la gloire ; mais, tout de même, il y a des situations sociales différentes. Les salaires, dans la capitale et dans les grandes villes, ont été relevés ; ils l'ont été moins dans certaines villes de province. Les fonctionnaires de l'Etat ont obtenu une indemnité de cherté de vie ; ceux des départements et des communes en ont obtenu de moindres ou pas du tout. Mais il y a des gens qui n'ont eu ni augmentation de salaires, ni indemnités de cherté de vie : ce sont les petits rentiers, privés du plus clair de leurs revenus. Ce sont les petits propriétaires, qui, après avoir économisé sou à sou de quoi acheter une maison, ont été dépourvus de leurs loyers. (*Très bien ! très bien !*)

Ce sont les anciens militaires, les anciens gendarmes, les anciens fonctionnaires qui ont passé toute leur existence au service de la chose publique. Toute cette classe moyenne, tous ces anciens artisans, tous ces petits commerçants retirés des affaires, toute cette petite bourgeoisie honnête, économe, ordonnée, constituait la cellule vitale de la société française. (*Très bien ! très bien !*) C'était elle qui, aux heures difficiles, apportait son contingent de confiance inébranlable à la cause de l'ordre et à la stabilité de la République. Vous êtes en train de l'irriter et de la briser, et c'est peut-être pour l'avenir un des périls les plus graves de la situation actuelle.

Dans tous les temps, du reste, la question du coût de la vie et, en particulier, celle du coût de l'alimentation, a été la préoccupation essentielle des Gouvernements qui ont eu le souci de la paix sociale. C'est que, en effet, des familles qui souffrent, des travailleurs qui ne peuvent vivre de leur gain, des mères qui ne peuvent, malgré des prodiges d'économie et de bonne administration, nourrir leurs enfants, sont naturellement préparés à écouter plus facilement les organisateurs de troubles et les propagateurs de surenchère. Or, messieurs, nous voulons la paix publique, nous voulons l'ordre, nous ne permettrons à personne de désagréger et, à plus forte raison, de saboter la magnifique victoire de la France. Mais il y a une condition à cela : c'est d'assurer le bien-être des citoyens, c'est de faire une politique nette- ment et profondément démocratique, c'est

de permettre que tous ceux qui travaillent puissent vivre de leur effort. Sans cela, point de sécurité pour le lendemain; point de stabilité pour la paix sociale. (*Applaudissements.*)

Ces diverses raisons justifient mon interpellation au Gouvernement, puisque la question de la cherté de la vie est, au premier chef, une question de Gouvernement.

Les pouvoirs publics connaissent-ils exactement l'étendue du mal? Quelles en sont les causes générales? Quels remèdes peut-on y apporter? Tels sont les points que je voudrais successivement examiner devant le Sénat, afin de permettre au Gouvernement de nous fournir sur chacun d'eux ses idées précises et ses résolutions.

Pour traiter un problème, il faut en posséder les éléments essentiels. Je prétends que, depuis le début de la guerre, on n'a pas suffisamment suivi la marche des événements économiques, que ni la production, ni les transports, ni l'influence de la circulation fiduciaire sur les prix, ni les variations du cours des denrées n'ont été suivis d'assez près, et que, à l'heure où il fallait, plus que jamais, rattacher l'action à des idées générales, on a vécu au jour le jour, sans un suffisant souci du lendemain.

Ce ne sont point, pourtant, les avertissements qui ont manqué. Le 27 février 1915, votre commission sénatoriale de l'armée prévoyait le péril. Elle adressait au Gouvernement, en vue d'une guerre qui, dans sa pensée, devait être très longue, un questionnaire complet, où le problème du ravitaillement en denrées, celui des productions agricoles, des matières premières, des importations, du fret, étaient évoqués.

Ce questionnaire se terminait par la formule suivante: « Est-on en présence d'un travail précis, documenté, permettant de comparer en tout état de cause les capacités de la production et les besoins de la consommation? Rien n'a-t-il été laissé, dans une matière aussi grave, à l'imprévu et au hasard? »

Depuis lors, à plus de trente reprises, soit dans des rapports, soit dans des délibérations, soit dans des entretiens contradictoires avec les gouvernements successifs, le problème a été de nouveau traité et évoqué.

Le 13 juillet 1915, la commission de l'armée avait pris l'initiative de provoquer la réunion d'une conférence des délégués des grandes commissions, afin d'y étudier l'organisation économique de la guerre et du lendemain de la guerre. Je n'ose pas dire, pour être sincère, que cette initiative fut accueillie avec beaucoup d'enthousiasme. Je vois ici un de nos plus distingués collègues, qui m'avait aidé à la faire aboutir et qui lait un sourire d'approbation.

Le 28 décembre 1915, la commission déléguait à la tribune du Sénat notre distingué collègue M. André Lebret, pour dénoncer le péril des transports. Je ne dirai pas que tous ces avertissements sont demeurés lettre morte, mais ils ne paraissent pas, jusqu'au jour où les faits sont devenus impératifs, avoir conduit les pouvoirs publics à une suffisante vue d'ensemble de la situation.

Que voulait donc votre commission de l'armée lorsqu'elle réclamait, il y a quatre ans, qu'on fit l'inventaire des capacités de la production et des besoins parallèles de la consommation? Elle voulait qu'on ne se laissât pas prendre au dépourvu. Des situations comme celle dont nous souffrons ne se présentent pas du jour au lendemain. Elles se font annoncer par des symptômes précurseurs. Une autorité avertie par la statistique, suivant ses indications, en faisant son profit, peut agir en temps utile, tandis que, quand le malet fait, il est beaucoup trop tard. Or, nos services de statistiques, déjà insuffisants en temps de paix,

ont été, en temps de guerre, délaissés comme un luxe inutile, de sorte qu'aujourd'hui nous n'avons pas encore tous les moyens de savoir. Nous possédions un office de renseignements agricoles dirigé par des hommes particulièrement dévoués et compétents; il a été presque complètement démembré pendant les premières années de la guerre.

La statistique n'ayant pas été établie, en 1918, par les mêmes bureaux que les années précédentes; ces bureaux ont opéré sur des données différentes. Comment pénétrer, dès lors, tous les détails comparatifs?

La statistique des animaux de basse-cour n'a pas été faite depuis 1892; la précédente datait de 1862, et celle d'auparavant remontait à 1852. La dernière enquête, sur l'industrie laitière, a été faite en 1903. Quand je dis la dernière, c'était aussi la première, car jamais il n'en avait été fait auparavant.

Je reconnais, messieurs, que le sous-secrétariat actuel du ravitaillement a fait procéder récemment à des enquêtes utiles, qu'il a établi un programme comparatif des capacités de la production et des besoins de la consommation. C'est là le document que nous réclamions depuis février 1915. Il a été rédigé pour la première fois en juillet 1918, à l'usage de la conférence interministérielle interalliée. Nécessairement, il contient de fortes lacunes.

Or, comment suivre ces questions si importantes pour la vie d'une nation sans des renseignements constants, suivis, annuels, sur le mouvement comparatif de la production et de la consommation?

Voici, par exemple, le lait, aliment essentiel des enfants, des malades, des vieillards. Comment pouvez-vous apprécier sa rareté et la manière de remédier à la cherté de cet aliment, si vous ne savez pas la quantité qui va directement à la consommation, celle qui est employée à la fabrication des fromages et celle qui est utilisée pour d'autres transformations industrielles? Or, ce sont là des renseignements qui échappent à la statistique.

Remarquez, d'autre part, que jamais on n'a fait un effort utile dans ce pays pour donner un caractère scientifique à l'alimentation. Je me rappelle avoir posé, il y a une douzaine d'années, au ministère de la guerre, des questions précises à l'intendance sur ce point, et avoir demandé sur quelles données scientifiques avait été établie la ration du soldat: on dut reconnaître que cette détermination était basée sur une conception absolument arbitraire...

M. Millières-Lacroix. Empirique.

M. Henry Chéron. ... empirique, comme le dit M. Millières-Lacroix. Or il est stupéfiant qu'à notre époque l'étude de la valeur énergétique des aliments, du nombre de calories qui sont nécessaires à l'alimentation moyenne de l'homme, ne soit pas davantage l'objet d'une application pratique qui guiderait la production et aurait les meilleurs résultats pour l'hygiène et la santé publiques.

M. Eugène Lintilhac. Et le doyen de la faculté de médecine de Paris, M. Landouzy, appuya votre point de vue patriotique de toute son autorité scientifique, dans une brochure piquante autant que probante et qui fit sensation.

M. Henry Chéron. C'est au mois de juillet 1913 que la commission scientifique interalliée du ravitaillement s'est posé la question pour la première fois.

Si nos renseignements en cette matière sont donc tout à fait insuffisants, sont-ils plus satisfaisants pour ce qui concerne le mouvement des prix? N'y a-t-il pas là des faits que l'on devrait suivre avec la plus

vigilante, avec la plus fiévreuse attention? Nous avons constitué un office des prix avant la guerre; il n'a jamais fonctionné. La statistique générale de la France suit bien le mouvement des prix, mais à l'aide d'enquêtes fragiles, erronées.

M. Albert Peyronnet. Des plus fantaisistes.

M. Henry Chéron. Elle traduit ses renseignements par des chiffres indices, purement théoriques et souvent aussi éloignés que possible de la réalité. Je n'en rends pas moins hommage à la conscience et à l'activité de celui qui dirige le service, mais il n'a pas les moyens d'action nécessaires.

Avons-nous, du moins, en France, une statistique du commerce intérieur?

Pas le moins du monde! Au début de la guerre il n'existait même pas au ministère des finances un bureau chargé de suivre les phénomènes du change. Il a fallu que ce fût la commission sénatoriale de l'armée qui évoquât la question. Par conséquent, c'est au milieu d'une véritable ignorance des faits, avec des éléments d'appréciation dont le caractère primitif est bien fait pour surprendre, que nos administrations publiques se sont trouvées tout à coup en présence du problème le plus formidable qui se soit jamais posé devant une nation. (*Très bien! très bien!*)

Puisse la leçon nous servir! Nous voudrions qu'à l'avenir tous les phénomènes susceptibles d'influencer la vie nationale ou les conditions sociales des citoyens soient suivis et observés; que toute crise économique puisse être ainsi prévue et dénoncée en temps utile; nous ne tolérerons plus que les méthodes scientifiques les plus élémentaires soient sacrifiées à un empirisme dont nous ne voyons que trop les méfaits. (*Vive approbation.*)

M. Dominique Delahaye. Voudriez-vous me permettre de rappeler que, plusieurs fois déjà, à la tribune, j'ai soutenu sans succès cette thèse de l'utilisation des signes avant-coureurs des crises commerciales? J'ai préconisé la méthode Clément Juglar, et j'ai toujours été combattu par le ministre des finances ou par d'autres ministres.

M. Hervey. Il faut convertir le ministre des finances.

M. Dominique Delahaye. J'avais tout récemment demandé le concours bénévole de la Banque de France, simplement pour indiquer, à côté de ses états, les trois crises antérieures, le point culminant des crises rapprochées à l'état actuel, ce qui ne coûtait rien à personne et ce qui n'engageait pas le Gouvernement. Je ne dis pas que ç'aurait été un moyen de conjurer la crise, mais c'était une indication très utile. C'est donc avec beaucoup de satisfaction que je vous entends soutenir cette thèse que j'avais défendue avant vous à cette tribune.

M. Henry Chéron. Mon cher collègue, je me rappelle, en effet, qu'à diverses reprises, vous avez bien voulu appeler l'attention du Sénat sur les signes avant-coureurs des crises. Vous dites que ce fut sans succès. La formule est excessive, puisqu'on avait décidé de créer un office des prix; mais je reconnais que le succès fut relatif, puisque cet office n'a jamais fonctionné. (*Sourires.*) Espérons que nous serons plus heureux dans l'avenir. (*Très bien! très bien!*)

Ces observations préliminaires étant faites, recherchons, avec les moyens imparfaits dont nous disposons, quelles sont les causes essentielles de la cherté de la vie. Elles sont nombreuses, elles sont complexes; mais je crois qu'on peut les ramener à quatre principales: l'insuffisance de la production, la mauvaise répartition des denrées par suite de la crise des trans-

ports, l'exagération de la circulation fiduciaire et, enfin, les abus de la spéculation.

M. Peytral. Et les salaires pendant la guerre, vous n'en parlez pas ?

M. Henry Chéron. A propos de l'insuffisance de la production, je parlerai surtout, puisque nous sommes en matière alimentaire, de la production agricole. Il faut ici que nous fassions notre inventaire, il faut que nous disions franchement où nous en sommes, non pas avec de simples phrases, mais avec des chiffres. La production française en blé avait été de 87,727,000 quintaux en 1911, de 91,891,000 quintaux en 1912, puis de 87,000,000 quintaux en 1913. Elle s'est abaissée successivement à 76,936,000 quintaux en 1914, à 60,630,000 quintaux en 1915, à 55,700,000 quintaux en 1916, à 39,432,000 quintaux en 1917. Certes, il y a eu, pendant ces dernières années, l'invasion par l'ennemi d'une partie de nos départements, mais elle ne suffit pas à expliquer de pareilles différences, surtout si l'on rapproche les chiffres au cours même de l'invasion, c'est-à-dire de 1915 à 1917.

Heureusement la récolte de blé, à la suite de l'effort fait et des circonstances favorables, s'est relevée très considérablement, en 1918. Elle a atteint 64 millions de quintaux. Mais nous allons voir que, pour les autres céréales, l'abaissement a malheureusement continué.

Pour le méteil, la production, qui était de 1,490,000 quintaux en 1913, s'est abaissée à 1,117,000 quintaux en 1918.

La production du seigle a passé de 12,714,000 quintaux à 6,600,000 quintaux.

La production de l'orge s'est abaissée de 10,437,000 quintaux à 6,100,000 quintaux.

La production de l'avoine, de 51,826,000 quintaux à 28 millions de quintaux.

La production du maïs, de 5,430,000 quintaux à 2,200,000 quintaux.

La production du sarrasin, de 5,664,000 quintaux à 2,182,000 quintaux.

De son côté, la production des pommes de terre, cet aliment essentiel, a passé de 135,859,000 quintaux à 61,047,000 quintaux. Il est à noter qu'en 1917 elle était remontée de 87 millions à 100 millions de quintaux.

La situation n'est pas meilleure pour les légumes. S'agit-il des fèves et féverolles ? La production est descendue de 1,330,000 quintaux à 330,000 quintaux.

La production des haricots s'est abaissée de 1,450,000 quintaux à 1,059,000 quintaux ; celle des lentilles, de 61,000 quintaux à 21,000 quintaux ; celle des pois secs, de 251,000 quintaux à 105,000 quintaux.

Ainsi, en 1918, il y a eu amélioration très sensible pour le blé, mais continuation de l'abaissement de la production pour toutes les autres céréales, tubercules et légumineuses.

Voulez-vous que nous comparions les superficies ensemencées ? Je m'excuse de vous citer ces chiffres, mais c'est tout à fait indispensable et il faut que nous allions avec précision, au fond même de la crise, pour connaître ses véritables causes et tâcher d'y remédier. (*Assentiment !*)

Si nous comparons les superficies ensemencées en France, de 1913 à 1917, dernière année de la statistique sur ce point, nous constatons que, pour le froment, ces superficies s'abaissent de 6,328,564 hectares en 1913 à 5,291,000 hectares en 1915 et à 3 millions 804,980 hectares en 1917.

Pour les autres céréales, le mouvement est le suivant, pris aux mêmes époques :

Méteil : 1913, 123,050 hectares ; 1915, 107,350 ; 1917, 95,060.

Seigle : 1913, 1,175,710 hectares ; 1915, 934,600 ; 1917, 742,340.

Orge : 152,298 hectares ; 142,193 ; 118,020.

Sarrasin : 451,430 hectares ; 432,790 ; 378,140.

Avoine : 830,100 hectares ; 749,100 ; 682,070.

Maïs : 458,430 hectares ; 378,340 ; 342,150.
Pommes de terre : 1,548,070 hectares ; 1,344,600 ; 1,370,120.

Comparons maintenant le rendement à l'hectare de 1913 à 1917 :

Pour le blé, il s'est abaissé de 13 quintaux 28 en 1913, à 8,73 en 1917. Nous avons la satisfaction de constater qu'il s'est relevé à 13,1 en 1918.

Pour le méteil, les chiffres comparatifs sont 12,11 en 1913 et 9 en 1917.

Pour le seigle, le rendement s'est abaissé de 10,81 à 8,43.

Pour l'orge, de 13,73 à 11,80.

Pour le sarrasin, de 12,54 à 10,07.

Pour l'avoine, de 13,02 à 10,51.

Pour le maïs, de 11,84 à 11,04.

Ainsi, non seulement les superficies cultivées pour la plupart des céréales ont beaucoup diminué, mais le rendement à l'hectare, sauf pour le blé, a considérablement fléchi.

M. Gaston Menier. Nous manquons d'engrais, nous n'avons pas de superphosphates. Comparez le rendement en Belgique et en Allemagne avec le rendement français.

M. Henry Chéron. J'y viendrai. On note également un déficit très important dans les cultures fourragères ainsi que dans la production des graines et des fruits oléagineux.

Maintenant, voulez-vous que nous examinions la situation de notre cheptel ?

En 1913 nous avions en France 14,787,000 animaux de l'espèce bovine et le 30 juin 1918 — vous voyez que les chiffres sont récents, ce sont ceux de la dernière statistique — il ne nous en restait plus que 12,470,678, c'est-à-dire 2,300,000 têtes de moins. Nous possédions au 30 juin 1,500,000 vaches de moins qu'en 1913.

M. Perreau. Vous n'avez pas fait la discrimination, monsieur Chéron ! (*Très bien !*)

M. Debierre. Voulez-vous me permettre de vous donner un simple renseignement ; dans le département du Nord, il y avait 87,000 vaches laitières ; savez-vous combien il y en a actuellement ? Il n'y en a pas 2,000.

M. Henry Chéron. Je ne le sais que trop, mais ma comparaison porte sur l'effectif général des bovins.

Arrivons à l'espèce ovine.

M. Debierre. C'est la même chose.

M. Henry Chéron. Nous avions 16 millions 191,390 têtes. Nous en avons maintenant 9,372,000, soit près de 7 millions de moins.

L'espèce porcine a vu descendre ses effectifs de 7,119,300 têtes à 3,786,232, soit environ la moitié.

Ce qui est vrai au point de vue de la production agricole ne l'est pas moins pour toutes les autres productions de caractère alimentaire. On parle souvent du poisson, adjuvant utile de l'alimentation. De 1909 à 1913, les pêches françaises en poisson de mer, avaient fourni, en moyenne, 219,301 tonnes : ces pêches n'ont produit que 97,459 tonnes en 1917.

Un sénateur à gauche. Il n'y a plus de pêcheurs !

M. Henry Chéron. Mais nous n'en avons pas fini avec la production agricole. L'enquête de 1892, la dernière qui a été faite à ce sujet, en ce qui concerne les animaux de basse-cour, avait révélé la présence de 71,666,000 volailles (espèces galline, oies, canards, dindons, pintades, pigeons, etc.), de 2,885,492,000 œufs et de 14,936,000 lapins.

Aucune statistique n'est en lieu depuis

lors, l'administration en est réduite à des estimations. Elle évalue à plus de 36 millions de volailles et à près de 1 milliard 500 millions d'œufs, la diminution de nos effectifs de basse-cour en 1918. La réalité est certainement pire que cela.

La dernière enquête laitière avant la guerre avait révélé une production de 5,296,000 tonnes de lait, dont 71,800 tonnes étaient utilisées à faire du beurre et 326,434 à fabriquer des fromages.

L'administration estime que, dès 1917, la quantité de lait produite s'était déjà abaissée de plus de 1,300,000 tonnes, et qu'en 1918, il faut compter sur un nouvel abaissement de 1 million de tonnes. Il eût été intéressant de savoir quelle quantité exacte de ce lait, déjà trop rare, est affectée aux transformations agricoles ou industrielles. C'est un renseignement qui échappe à la statistique.

Il y a donc eu une diminution considérable de la production agricole. Il fallait placer ces renseignements à la base même d'une discussion sur la cherté de la vie, car cette diminution de la production en est une des causes fondamentales.

M. André Lebert. Vous avez parfaitement raison.

M. Henry Chéron. A cette situation, on s'est efforcé d'apporter deux remèdes, précisés tous les deux : les importations, les restrictions.

Nous avons vu les importations passer successivement de 1,149,000 tonnes par mois, en août 1914, à 2,124,000 tonnes en décembre 1914, à 2,680,000 tonnes en mars 1915, à 3,142,000 tonnes en août 1915, à 3,800,000 tonnes en septembre 1916. Elles se sont ralenties un peu en 1917 et en 1918, à cause de la guerre sous-marine. Elles étaient retombées, en octobre 1918, à 1 million 877,000 tonnes. Depuis l'armistice, elles ont remonté à 2,152,000 tonnes en novembre et à 3,199,000 tonnes en décembre dernier.

Ces quantités se rapportent exclusivement aux marchandises mises à la consommation, y compris celles destinées au département de la guerre et non compris celles destinées aux armées alliées opérant en France.

La valeur en francs de ces importations passait de 407 millions en décembre 1914, à 1,283 millions en décembre 1915, à 2,215 millions en décembre 1916, à 2,316 millions en décembre 1918. Elle avait même atteint, en octobre 1916, 2,845 millions.

J'ai à peine besoin de vous dire quel trouble profond de pareilles importations ont apporté, soit dans nos finances...

M. André Lebert. Et dans notre change.

M. Henry Chéron. ...soit dans notre change, comme le dit justement M. Lebert, sans compter qu'ayant encombré nos ports, qui n'étaient pas pourvus de moyens de dégagement suffisants, elles sont à l'origine de la crise des transports elle-même.

Lorsque la guerre sous-marine impitoyable les a rendues plus difficiles, on a enfin songé au rationnement.

On n'y pensait guère, durant les premières années des hostilités, alors que les restaurants regorgeaient de vivres et de clients et que trop de particuliers à Paris et dans les grandes villes, désireux de se consoler de la dureté des temps, faisaient la queue devant les pâtisseries, consommant une farine qu'il eût fallu réserver pour faire du pain. (*Très bien ! très bien !*)

Je me rappelle avoir été de ceux qui ont réclamé des premiers le rationnement, sans rencontrer beaucoup d'approbations. Il a bien fallu y venir. On l'a fait trop tard.

Il n'a commencé, en effet, qu'en 1916, d'abord par le contingentement, puis par la

carte individuelle dans certaines grandes villes. Le rationnement véritable n'a commencé qu'en avril 1918, et encore pas partout à la fois.

La consommation mensuelle des céréales s'est alors abaissée de 650,000 tonnes par mois (chiffres des années 1915, 1916 et 1917) à 430,000 tonnes par mois, c'est à-dire d'environ 30 p. 100.

Cette consommation est même tombée à 410,000 tonnes en juillet 1918, mais il ne faut pas prendre ces chiffres pour base car, par suite du défaut des arrivages, beaucoup de départements ont été privés de pain. C'est à ce moment que nous avons connu le maximum des difficultés.

Mais voyez, messieurs, comme tout s'enchaîne en cette matière. Surpris par le défaut de céréales, dont on l'avait pourtant averti depuis deux ans, le ravitaillement essaie, en 1917, de porter le taux d'extraction de la farine à 85 p. 100, ce qui donne, vous le savez, un pain chargé de son et très indigeste. On a abaissé ensuite ce taux à 80 p. 100. Mais, pour se tirer d'affaire, on a réquisitionné, sur le territoire, tous les succédanés, quels qu'ils fussent, susceptibles d'entrer dans la panification.

M. André Lebert. On a même employé des maïs avariés.

M. Gaston Menier. Et les animaux n'avaient plus rien à manger.

M. Henry Chéron. On a tout incorporé dans le pain: mil, sarrasin, sorgho, pois chiches, farine de châtaignes, fèves, féverolles, pommes de terre elles-mêmes. On avait commencé, bien entendu, par utiliser le maïs bluté à 80 p. 100, le seigle bluté à 70 p. 100, l'orge à 65 p. 100 et le riz à 98 p. 100. Mais, comme on avait pris ainsi pour l'alimentation humaine la nourriture destinée aux animaux, il n'est plus rien resté pour les animaux.

M. André Lebert. Partant, plus de basse cour; il n'y avait plus de grains!

M. Henry Chéron. Plus de son pour les animaux, plus d'animaux. Plus de seigle ni de farine d'orge pour les porcs, plus de porcs. Plus de grain pour les volailles, plus de volailles. Plus de volailles, plus d'œufs.

Je m'excuse, messieurs, d'être forcé d'énoncer ces vérités élémentaires, mais elles paraissent, sans doute parce que trop simples, ignorées de gens qui n'ont jamais fait d'agriculture que dans les ministères ou sur les grands boulevards. (*Rires et applaudissements.*)

Cette question si importante de la nourriture des animaux paraît même avoir échappé à la commission scientifique interalliée du ravitaillement. Car, dans ses rapports que j'ai eu l'honneur de lire ou, tout au moins, de parcourir, on y condamne l'emploi de toutes céréales pour les animaux. Qu'est-il arrivé? C'est que le cheptel a été sacrifié. (*Très bien!*)

Au milieu de cette désorganisation générale de la production agricole, intervinrent, j'allais dire sévèrent, les réquisitions de l'intendance.

M. Jénouvrier. Parlez-en!

M. Henry Chéron. Nul n'en contestait le principe ni l'impérieuse nécessité; mais, dans l'intérêt même des besoins à satisfaire, elles auraient dû être pratiquées d'une manière plus judicieuse et aussi par des hommes ayant quelque compétence. Or, on écrirait des volumes — l'honorable **M. Jénouvrier**, qui formulait à l'instant une observation à cet égard, a jadis apporté à ce propos à la tribune les constatations les plus éloquentes tant par les faits que par la manière dont il les racontait — on écrirait, dis-je, des volumes sur les actes qui

ont justement et profondément ému nos agriculteurs. Je n'incrimine en aucune manière les représentants des commissions de réception. Leur tâche a été très difficile, mais il y a eu des abus révoltants, résultant le plus souvent des instructions reçues.

Quand on a vu, au début des hostilités, des hommes d'une incompétence extraordinaire réquisitionner des vaches laitières; quand tous les vétérinaires pourraient dire que, pendant toute la durée de la guerre, on a sacrifié par milliers des vaches en état de gestation; quand aucune autorité n'a eu le courage d'interdire l'abatage des veaux; quand, sur des ordres venus d'en haut, les commissions de réception se sont obstinées à réquisitionner les animaux non encore arrivés à l'état de graisse, et cela au triple préjudice de l'armée, des cultivateurs et des intérêts de l'Etat, comment voulez-vous que nos réserves agricoles aient pu résister à un pareil gaspillage? (*Applaudissements.*)

Je ne parle pas des réquisitions de foin, qui ont été faites de la manière la plus désordonnée.

M. Larere. C'était révoltant!

M. Paul Le Roux. La réquisition des foin a fait beaucoup souffrir la Vendée!

M. Henry Chéron. On demandait à certains départements, qui avaient souffert des inondations, d'importantes quantités de foin alors qu'ils n'en avaient pas assez pour la nourriture de leurs animaux.

Chacun sait bien, pourtant, que si on prend tout le foin dont la culture dispose, ce ne sont pas seulement les animaux de boucherie qu'on sacrifie prématurément, mais encore les élèves et la nourriture des vaches laitières, donc, par voie de conséquence, le lait lui-même. (*Approbat.*)

M. Flaissières. Et on a laissé perdre ce qu'on réquisitionnait.

M. Henry Chéron. Beaucoup de réquisitions ont été faites avec cette incohérence, ce mépris des méthodes et des possibilités agricoles de chaque région.

M. Albert Peyronnet. Avec inintelligence.

M. Henry Chéron. Personne ne me démentira si j'ajoute que le même raisonnement pourrait être tenu pour la production en général. On n'a pas plus respecté les méthodes et les usages industriels que les méthodes et les usages de l'agriculture.

Il n'y a pas eu à l'arrière de bonne volonté qui n'ait été plus ou moins paralysée ou découragée.

Cette crise de la production est une des causes essentielles du renchérissement de la vie. (*Approbat. générale.*)

Il y a eu une autre cause qui a singulièrement aggravé la première: c'est le fonctionnement déplorable des moyens de transport. L'autre jour, la question a été longuement discutée à cette tribune; c'est pourquoi j'aurai à limiter ici, pour ne pas répéter ce qui a été dit, la part de mes observations.

Cette crise a, d'ailleurs, des causes qu'il n'est que juste de souligner. Nous parlons tout à l'heure des importations. Nos ports de commerce, qui débarquaient en 1914, 2,500,000 tonnes par mois, ont débarqué jusqu'à 4,500,000 tonnes par mois, dans leur ensemble, en 1918. Les déchargements de la semaine moyenne ont passé: au Havre, de 53,000 tonnes en 1913 à 136,000 tonnes en 1918; à Rouen, de 99,000 tonnes à 215,000 tonnes. On conçoit le trouble que de pareils accroissements ont apporté dans la marche générale des services.

Je suis bien loin de dire — ce serait tout à fait injuste — qu'on n'ait rien fait pour y parer. L'organisation de la main-d'œuvre, le développement intensif des outillages

mécaniques, la création de 155 postes nouveaux de déchargement pour les navires, la construction de plus de 350 kilomètres de voie ferrée de ports, constituent des améliorations que nous ne devons pas méconnaître.

Il a fallu recevoir les effectifs des alliés, créer pour cela de nouveaux ports de débarquement. Il le fallait bien, c'était le salut de la France.

Mais, à des ports aussi encombrés, il fallait des moyens d'évacuation. Il ne pouvait y en avoir que de deux sortes: évacuation par la voie fluviale, évacuation par la voie ferrée.

Messieurs, l'histoire de la navigation fluviale serait trop longue à conter. Vous savez qu'elle avait été complètement paralysée dès le début des hostilités.

Lorsqu'en 1915 la commission de l'armée réclama l'utilisation des voies navigables, il lui fut répondu textuellement que cette utilisation n'avait pas été spécialement envisagée pour la période de guerre. (*Soupires.*) Mieux encore. Le règlement sur l'exploitation militaire des voies navigables disposait que les « transports commerciaux devaient être suspendus dès le début de la mobilisation ».

M. Milliès-Lacroix. Ce n'était pas d'ailleurs la seule chose qui fût omise dans le programme de la défense nationale.

M. Henry Chéron. C'est la même conception que nous avons partout rencontrée: arrêt de la vie nationale dès le premier signal de la guerre. On croyait à une guerre courte; nous savons ce que cette doctrine nous a coûté et ce qu'elle nous coûte encore! Les plans de ravitaillement ne prévoyaient les transports par eau que pour la constitution des stocks d'un certain nombre de places fortes et pour certains transports de matériel de guerre. Leur rôle devait être terminé le soixante et unième jour de la mobilisation: à ce moment tous les hommes en sursis d'appel devaient regagner leurs dépôts. On conçoit dès lors la désorganisation profonde qui en résulta pour tous les services fluviaux. Arrêt de la moitié des bateaux en circulation, désarmement d'un nombre considérable de remorqueurs privés de leurs équipages, suppression des moyens de halage sur un grand nombre de voies, chômage des engins de chargement et de déchargement dans les ports privés de leurs mécaniciens, fermeture des ateliers et chantiers de réparation du matériel fluvial. Si à ces causes on ajoute la perte d'un grand nombre de bateaux dans les départements envahis, on comprend quelle fut la gravité de la crise de la navigation fluviale. On y a remédié depuis lors peu à peu, à la demande des commissions parlementaires. Sans cette reconstitution progressive de la navigation fluviale, la crise serait devenue plus formidable encore.

J'arrive au second moyen d'évacuation: la voie ferrée. Quel était le matériel que nous possédions aux premiers jours de la guerre? Quel était-il à la veille de l'armistice? Au 1^{er} août 1914, sur l'ensemble des grands réseaux français, il y avait 13,800 locomotives, dont 12,258 susceptibles de rouler, et 376,000 wagons, dont 360,160 susceptibles de rouler. Au mois d'octobre dernier, c'est-à-dire à la veille de l'armistice, déduction faite du matériel pris par l'ennemi au début de la guerre et en tenant compte des wagons neufs mis en service, nous possédions, sans compter les locomotives belges et anglaises, 14,509 locomotives, dont 11,923 susceptibles de rouler, et 365,720 wagons, dont 330,788 susceptibles de rouler.

Il y avait donc 2,531 locomotives et 31,932 wagons immobilisés par suite de la néces-

sité de réparations, tandis que le trafic s'était accru de 41 p. 100.

Au cours de l'année 1918, un grand nombre de causes spéciales avaient aggravé la crise des transports.

Les replis de mars et de mai, les évacuations qui en avaient été la conséquence, l'interruption momentanée de la circulation sur les grandes lignes Paris-Amiens et Paris-Nancy, le déménagement d'importants ateliers, l'arrivée des effectifs américains, l'exode d'un grand nombre d'habitants des régions menacées, puis, après les événements heureux, la marche en avant, les mouvements militaires très nombreux, très actifs, décisifs, ordonnés par le maréchal Foch, le rétablissement, si insuffisant soit-il, des transports dans les pays libérés, le service des provinces réannexées et des régions occupées, tout cela, malgré le nouveau matériel obtenu, a créé de redoutables difficultés pratiques, qu'il serait injuste de passer sous silence. Mais, accrues par le défaut de personnel — et surtout de personnel expérimenté — elles ont provoqué la crise formidable de transports en face de laquelle nous sommes.

Des denrées ne circulent plus, des herbagers conduisent leurs bœufs à petites journées sur les chemins comme au temps des diligences, des marchandises périssables s'entassent sur les quais et se compromettent, des produits expédiés arrivent tardivement ou s'égarer, des usines s'arrêtent faute de matières premières. Production et importations deviennent inutiles, puisque rien ne circule plus.

La crise des transports est certainement une des causes essentielles et des plus graves de la cherté de la vie.

Il y en a une autre dont l'importance n'est pas négligeable et sur laquelle, parce qu'elle est moins connue, on a coutume de ne pas insister suffisamment : c'est l'exagération de la circulation fiduciaire.

A la veille de la guerre, le chiffre moyen de la circulation des billets de banque était de moins de 6 milliards; il atteint aujourd'hui plus de 32 milliards. Vous pensez bien que ce n'est pas impunément qu'on enfile à ce point la circulation. Cherté de la vie, abaissement du pouvoir de l'argent, ce sont, on peut le dire, les deux termes d'un même problème, termes absolument équivalents.

Pour apprécier la valeur d'un kilogramme d'or ou d'argent à diverses époques, il faut rechercher sa puissance d'achat, c'est-à-dire savoir ce qu'il procure de pain, de viande, de vêtements, de mobilier, et aussi ce qu'il représente de salaires, d'appointements, de services rétribués de toute nature.

Ce n'est pas l'importance d'une somme reçue qui procure le bien-être à un individu, mais la relation entre cette somme et les objets qu'il est permis de se procurer avec elle. (*Adhésion.*)

M. Hervey. C'est le pouvoir d'achat.

M. Henry Chéron. Sous Henri IV et au début du règne de Louis XIII, la paye quotidienne du journalier français est inférieure à celle du XVI^e siècle, mais comme les vivres ont baissé d'un cinquième, la condition des salariés s'est améliorée.

Bien que les salaires s'élèvent à la fin du règne de Louis XIV, la misère est plus grande parce que le pouvoir de l'argent s'est abaissé.

Nul ne songe à contester aux travailleurs le droit très légitime de réclamer des salaires pleinement en rapport avec leur travail et avec les conditions modernes de la vie.

M. Flaissières. D'ailleurs, si on le leur contestait, ils le prendraient eux-mêmes, et ils auraient bien raison !

M. Henry Chéron. J'aime mieux que le droit leur en soit franchement et loyalement reconnu. C'est préférable pour la justice et pour l'ordre public.

Mais ce qu'il est honnête de dire à ces travailleurs, c'est que la véritable réforme à accomplir consiste à diminuer la cherté de la vie elle-même, à accroître le pouvoir d'achat du salaire. C'est là qu'est la solution. (*Vifs applaudissements.*)

Plus on crée de ressources artificielles et plus on diminue le pouvoir de l'argent. Un homme était plus heureux avant la guerre avec 5 fr., qu'aujourd'hui avec 10 ou 15 fr. C'est qu'il achetait le beurre 2 fr. 50 la livre au lieu de la payer comme aujourd'hui 10 fr. (*Très bien !*)

Nous avons voté, de très bon cœur, des indemnités de cherté de vie. Il faut avoir le courage de le dire que ce n'est pas une solution (*Non ! non !*)

Un sénateur à gauche. C'est de l'empirisme !

M. Henry Chéron. Ce n'est même pas une nouveauté.

Après la découverte de l'Amérique, on importa beaucoup d'or en Europe. La quantité de métaux précieux qu'il y avait au Nouveau-Monde fit rêver tous les économistes, tous les financiers et surtout tous les explorateurs.

279 millions de métaux précieux — chiffre considérable pour l'époque — furent importés en Europe de 1492 à 1544.

C'était une quantité égale à celle que toutes les mines d'Europe réunies avaient produite pendant la même période.

Alors commença une crise de la cherté de la vie. Dès l'année 1527, les fonctionnaires des Pays-Bas reçurent des suppléments de gages « à cause, disent les écrits de l'époque, de la cherté des vivres qui est à présent. »

C'était exactement l'indemnité de cherté de vie d'aujourd'hui. (*Applaudissements.*)

En 1545, les importations de métaux précieux s'élevaient subitement à près de 500 millions. Alors, la crise de la cherté de la vie devint formidable. Les thèses les plus invraisemblables furent soutenues par les financiers et par les économistes sur les origines de la crise.

« Si l'on ne voyait pas, écrit le vicomte d'Avenel dans son ouvrage fameux, des hommes d'Etat partager de nos jours les préjugés économiques de la foule, on aurait peine à se figurer comment au temps de Henri III, des financiers et des penseurs de mérite ont cherché si loin la cause d'un phénomène qui leur crevait les yeux. »

Quand on relit, en effet, les écrits de ces temps-là, on constate — je ne voudrais pas manquer de respect à mes contemporains — que toutes les insanités que l'on dit à présent sur la cherté de la vie avaient été produites dès cette époque. (*Rires.*) Il n'y a rien de nouveau sous le soleil! (*Applaudissements.*)

Garrault, général des monnaies, soutenait que la crise était causée par la guerre civile, et M. de Malestroit, qui était maître des comptes, affirmait que la hausse était plus apparente que réelle.

En réalité, il ne peut y avoir que trois causes profondes à la cherté de la vie : la rareté des produits, la difficulté de leur circulation, la trop grande abondance de l'argent ou de ce qui le représente. Ce qui fait que le problème à l'heure actuelle est formidable, c'est que nous sommes en présence de ces trois causes à la fois. (*Très bien ! et applaudissements.*)

M. Eugène Lintilhac. Et qu'elles convergent.

M. Henry Chéron. Du reste, il est à remarquer, et je ne le dis pas pour y trouver

un élément de consolation, que ce phénomène se reproduit, après chaque guerre, avec plus ou moins d'acuité et de durée.

Après les guerres du premier empire, on observe, en 1815 et pendant les deux ou trois années suivantes, une hausse considérable des prix; puis ils ne cessent de décliner jusqu'en 1849.

Après la guerre de sécession, en 1865, hausse très considérable des prix aux Etats-Unis.

Hausse après la guerre de 1870-1871, courte il est vrai, comme l'avait été la guerre elle-même.

Puis les prix s'abaissent jusqu'en 1896, époque où la vie a été le moins chère depuis un siècle.

Depuis cette époque, le coût de la vie commençait à remonter progressivement. La guerre actuelle l'a accentué dans des proportions formidables, d'abord jusqu'au mois d'avril 1916, puis à partir de la fin de 1916 pour ne pas s'arrêter depuis.

Les chiffres indices établis par la statistique générale de la France, chiffres purement théoriques et de comparaison, donnent pour les denrées alimentaires, entre 1901 et fin 1918, une augmentation de 96,3 à 332,6. Le coût de ces denrées a donc presque quadruplé.

Ce chiffre a été établi sur le coût de vingt denrées essentielles.

Les mêmes indices sur vingt-cinq matières industrielles établissent une relation entre 94,3 et 463,5. Elles ont donc presque quintuplé de prix.

M. Milliès-Lacroix. Ce sont les derniers chiffres, mais en réalité les augmentations sont encore supérieures depuis, et, pour les objets dont vous parlez, elles dépassent six, sept, huit fois l'ancienne valeur.

M. Henry Chéron. Je n'ai pris, comme le dit très exactement M. Milliès-Lacroix, que les derniers chiffres que m'ont apportés les enquêtes, et comme il le dit très bien, l'augmentation n'a cessé de se développer depuis lors, en progression géométrique, s'il est permis de parler ainsi.

J'ai cru intéressant de vous donner tous ces chiffres, ne fût-ce que pour montrer à tous ceux qui parlent un peu à la légère de ces phénomènes économiques, que ceux-ci ont des causes profondes périodiques ou qu'ils se rattachent à des événements déterminés. (*Très bien !*)

L'exagération de la circulation fiduciaire génératrice de l'abaissement du pouvoir de l'argent, est certainement une des principales.

Certes, le mouvement croissant des transactions ne permet pas de vivre aujourd'hui avec la même circulation qu'autrefois.

La moyenne de cette circulation en billets de la Banque de France atteignait 224 millions en 1830; 223 millions en 1840; 486 millions en 1850; 750 millions en 1860; elle passait à 839 millions en 1865. En 1866, elle atteignait pour la première fois un maximum de 1 milliard 29 millions et une moyenne pour l'année de 937 millions.

La moyenne annuelle s'élevait à 1,544 millions en 1870; à 2,075 millions en 1871; à 2,857 millions en 1873. Cette année-là, le maximum de la circulation s'élevait jusqu'à 3,072 millions.

Puis, le montant de la circulation redescendait. La moyenne annuelle allait en s'abaissant jusqu'à 2,199 millions en 1879. Elle remontait à partir de 1880 pour atteindre 3,060 millions en 1890, 3,527 millions en 1895, 4,034 millions en 1900, 4,659 millions en 1906, 5,080 millions en 1909. Le maximum de 5 milliards avait été dépassé dès 1907.

En 1913, le maximum de circulation avait

été de 6,022 millions et la moyenne de 5,565 millions.

En 1914, le maximum est de 10,043 millions, le minimum de 5,743 millions, la moyenne de 7,325 millions.

En 1915, maximum 14,291 millions, minimum 10,162 millions, moyenne 12,230 millions.

En 1916, maximum 18,929 millions, minimum 13,310 millions, moyenne 15,532 millions.

En 1917, maximum 22,912 millions, minimum 16,679 millions, moyenne 19,845 millions.

En 1918, maximum 30,820 millions, minimum 22,357 millions, moyenne 27,536 millions.

Nous en sommes, à l'heure actuelle, à plus de 32 milliards de circulation.

M. Guillaume Chastenot. Ce qui serait intéressant, ce serait d'avoir la proportion entre l'encaisse et la circulation.

M. Henry Chéron. Vous la connaissez, puisqu'elle est régulièrement publiée. Elle ne fait que fortifier mon raisonnement.

Quand, en soixante ans, la circulation du papier monnaie a passé de 700 millions à 32 milliards dans un pays, comment veut-on qu'il n'y ait pas abaissement formidable du pouvoir de l'argent et rupture complète dans l'équilibre des conditions de l'existence ? (*Applaudissements.*)

Messieurs, quelle part faut-il faire à la spéculation, dans la crise de la cherté de la vie ?

C'est ce qui nous reste à examiner dans la première partie de nos observations.

Si j'étais chargé de désigner la personne la plus responsable d'avoir, selon la formule des lois pénales, élevé les prix « au-dessus de ceux qu'eût déterminés la libre et naturelle concurrence du commerce », je n'aurais aucune espèce d'hésitation : je dirais que c'est l'Etat. (*Très bien !*) Dès le début de la guerre, il s'est chargé d'assurer toutes les conditions de notre existence, il s'est fait peu à peu remettre tous les pouvoirs, il a réglementé la production et la consommation.

Il a suscité des consortiums, puis prescrit des restrictions, des contingentements et des taxations. Bref, il a pris en mains la direction de la machine économique d'une façon si légère et si experte qu'il l'a finalement complètement détraquée. (*Rires.*)

M. Jénouvrier. Sévère, mais juste.

M. Henry Chéron. Vous rappelez-vous dans quelles conditions, jusqu'au commencement de 1916, furent sollicités les affrètements ? Les départements ministériels, se défiant les uns des autres, se faisaient concurrence, sans se préoccuper de la répercussion de leurs offres sur les prix imposés aux autres ministères !

Ce n'était pas seulement sur le marché français que se produisait cette concurrence, mais sur les marchés étrangers et principalement en Angleterre où le courtage était libre. C'étaient nos administrations qui provoquaient la hausse.

Vous souvenez-vous des instructions contradictoires qui forçaient certains navires à ne pas effectuer leur déchargement dans les ports auxquels ils étaient destinés, à attendre en rade et à perdre leur temps en voyages inutiles et coûteux. D'où augmentation fantastique des prix.

M. Jénouvrier. Cela continue.

M. Henry Chéron. Dans leurs achats de toute nature, les administrations de l'Etat se sont-elles jamais préoccupées des répercussions que le choix du moment — quand elles avaient la possibilité de le faire — pouvait exercer sur les cours ? Ces achats

n'ont-ils pas été souvent des facteurs de hausse ?

N'est-ce pas l'honorable M. Desvaux, conseiller municipal de Paris, qui citait l'autre jour cet exemple de l'intendance, se faisant le fournisseur exclusif de pommes de terre dans la capitale, achetant à une certaine époque des pommes de terre, qui valaient 26 fr. les 100 kilogr. en Bretagne, les revendant, eu gare de Paris, 45 fr. à un consortium de grossistes, lesquels les ont revendues 46 fr. aux détaillants, qui les ont livrées eux-mêmes à 60 et 70 fr. aux consommateurs parisiens ?

J'emprunte ces chiffres à mon compatriote.

N'est-il pas permis de dire que cet écart entre 26 et 70 fr. conduit à une hausse des prix au-dessus de ceux qui ont déterminé la libre et naturelle concurrence du commerce ?

Comme facteur de hausse, ne faut-il pas encore signaler les gaspillages de toute nature qui ont été pratiqués aux armées depuis la guerre ? Que de pain jeté au début des hostilités ! Il y en avait des wagons entiers dans les rivières ! Vous souvenez-vous des troupeaux de bœufs qu'on enlevait à leurs herbages pour les parquer sur les places publiques, ou bien qu'on laissait s'anémier ou dépérir dans les wagons ?

Que d'issues de toute nature ont été complètement détruites faute de compétence et de surveillance ! Vous rappelez-vous l'époque où l'on sacrifiait et où l'on enfouissait les cuirs des animaux ? Faut-il s'étonner que le prix des chaussures se soit élevé de la façon que vous savez ? Que de porcs et de volailles on eût nourris avec tous les débris provenant de l'alimentation des armées ! Des hommes ont réclamé tout cela. Ils n'ont pas été entendus.

L'Etat a été le facteur principal de la hausse des prix. (*Très bien !*)

M. Debierre. Gaspillage sur gaspillage !

M. Henry Chéron. Et alors, messieurs, de même que certaines plantes poussent et se développent en terrain mal préparé, le spéculateur est né au milieu de cette anarchie économique et administrative.

M. Jénouvrier. Le mercanti !

M. Henry Chéron. Vous avez essayé de l'atteindre par la taxation. Elle l'a servi. Là où la taxe a été appliquée, les marchés ont été désertés. Le spéculateur est allé directement chez le producteur rafler toutes les denrées, aux prix les plus fantastiques. Or, vous le savez, messieurs, les marchés ne servent pas seulement à alimenter nos villes.

M. Hervey. Ils servent également de régulateurs.

M. Henry Chéron. Ils servent de régulateurs, comme le dit très bien M. Hervey. Par l'abondance des produits, ils provoquent la concurrence.

La colère est grande parmi les consommateurs, quand on ne trouve pas certains produits sur le marché et qu'on apprend qu'à la gare il en est expédié des quantités considérables pour des destinations plus ou moins lointaines.

Le spéculateur qu'il faut atteindre, c'est l'intermédiaire qui va rafler directement les produits à leur source, à des prix excessifs, suscite des hausses désordonnées, sachant qu'il trouvera, pour écouler les denrées ainsi acquises, quelqu'un de plus spéculateur encore que lui.

M. Eugène Lintilhac. Et cela continue ! Dans le Cantal, on me signale des raffeurs allant, chez le producteur, offrir 10 fr. de la livre de fromage. (*Mouvement.*) Et je le sais de bonne source. Sus aux raffeurs ! (*Marques d'assentiment.*)

M. Henry Chéron. Quant aux mesures de réglementation abusive et aux tracasseries administratives de toute nature qui sont pratiquées sur les marchés, elles sont essentiellement nuisibles au consommateur.

C'est ainsi que la plupart des décisions prises au marché de la Villette ont grandement et pour longtemps nui à ce marché et compromettent l'approvisionnement de la capitale.

Cherchez donc et atteignez le spéculateur où il se trouve. (*Très bien !*)

M. André Lebert. N'oubliez pas le détaillant.

M. Henry Chéron. Je vais y arriver. Je ne peux pas parler de tout le monde à la fois. Ils sont trop !

Une personne digne de foi m'informait, ces jours derniers, que, dès l'apparition du nouveau projet de loi, pourtant tout à fait inopérant en la matière, qui a été déposé pour renforcer la législation pénale contre le spéculateur, des intermédiaires ont écrit et même télégraphié imprudemment dans les pays de production en demandant qu'on n'envoyât plus rien dans la capitale, de façon à gêner les gens et à forcer ensuite les citoyens à passer sous leurs exigences. (*Murmures.*)

Ajouterai-je que la taxe, déjà inopérante, en principe, a été aussi mal appliquée qu'elle pouvait l'être ? Il y a des gens qu'on ne consulte jamais, en pareil cas : ce sont les intéressés, les agriculteurs, les commerçants honnêtes. Si, dès le début de la guerre, on avait pris un contact plus étroit avec eux, sollicité leurs conseils, établi des rapports entre eux et les organes de consommation, au lieu de laisser une légion de vampires s'abattre sur le commerce de la France, nous n'aurions pas eu la crise d'aujourd'hui. Bien n'est plus dangereux que d'établir des taxes qui ne sont pas respectées, de prendre des mesures qui ne sont pas conservées, de voter des lois qui ne sont pas mises à exécution. Autrefois, on avait le respect de la loi et de l'autorité dans notre pays. Aujourd'hui, lorsqu'un citoyen passe devant une affiche blanche ou lit une des nombreuses circulaires contradictoires qui se succèdent depuis le début de la guerre, il hausse les épaules, en disant : « En voilà une de plus ! » (*Rires et applaudissements.*)

Il faut donc atteindre et frapper le mercanti autrement que par des textes illusoirement, inopérants ou inappliqués. Nous dirons de quelle manière, quand, après avoir indiqué le mal, nous en serons au remède.

Trop de gens ont pris l'habitude, depuis la guerre, de gagner trop facilement l'argent, pendant que d'autres se faisaient tuer pour la patrie.

La spéculation de l'intermédiaire a tenté beaucoup de revendeurs au détail. Dans certains magasins de Paris, les cours ne s'élèvent pas seulement d'une journée à l'autre, mais d'une heure à l'autre, suivant la tête du consommateur.

Il est juste d'ajouter qu'il y aurait moins de spéculateurs, si le consommateur savait se défendre. Mais le consommateur est l'être le plus naïf que la terre ait jamais porté. Il représenté le nombre qui pourrait tout et il se laisse tondre à merci, se disputant avec ses congénères l'honneur d'être exploité à n'importe quel taux.

Pour un article qui valait 2 fr., il y a huit jours, lui demande-t-on 3 fr. ? Il s'incline avec respect et paye, à moins que ce ne soit pour se voir envoyer se promener s'il a tenté une timide demande d'explications.

M. Eugène Lintilhac. Oui, mais quand il se fâchera !

M. Henry Chéron. Si tous ceux à qui on demande 3 fr. d'un article qui vaut 2 fr., refusaient de se laisser faire, la loi de l'offre et de la demande, la seule qui ait quelque efficacité, aurait vite ramené le vendeur à plus de raison.

Nous indiquerons dans un instant au consommateur quelques moyens de se défendre.

Bornons-nous à constater ici que, jusqu' alors, non seulement il n'a pas résisté au spéculateur, mais qu'il se fait son complice.

Quand on répond à un client, chez n'importe quel marchand de denrées de Paris : « Il n'y a pas de beurre ! », puis que, sur un appel désespéré du consommateur, on va en chercher dans l'arrière-boutique au prix que vous savez, ne favorise-t-on pas la spéculation ?

Les gens qui ne craignent pas, dans certains restaurants de Paris, de dépenser 50 ou 60 fr. par tête pour déjeuner, ne sont-ils pas la cause que l'énorme majorité des gens plus modestes ne peut pas arriver à se nourrir ?

Cela est bien indifférent à un grand restaurateur d'acheter les denrées à n'importe quel prix, quand sa clientèle paraît d'autant plus satisfaite que c'est plus cher !

D'une manière plus générale, tous les nouveaux riches, plus simplement tous ceux qui ont des ressources auxquelles ils n'étaient pas habitués et qui ne connaissent pas la valeur de l'argent, ou qui n'ont pas le souci de l'épargne et consacrent à l'alimentation une trop grande part de leur budget, font la hausse des prix et se constituent, sans le vouloir, les meilleurs auxiliaires du spéculateur.

Le problème de la répression de la spéculation, répression que nous voulons efficace et impitoyable, est donc complexe, comme celui de la cherté de la vie lui-même.

Aussi, après avoir indiqué le mal, devons-nous trouver et préciser les remèdes.

C'est ce que je voudrais faire, aussi brièvement que possible, dans la seconde partie de mes observations.

Ces remèdes me paraissent être les suivants : réorganiser et intensifier la production et notamment la production agricole (*Très bien ! très bien !*), mettre fin à la crise des transports, par conséquent, améliorer ainsi les conditions de répartition des denrées ; restituer intelligemment, si je puis dire, aux besoins de la nation....

M. Jénouvrier. Vous êtes exigeant !

M. Henry Chéron.... les immenses stocks que détient l'Etat (*Très bien !*), rendre progressivement au commerce sa liberté....

M. Eugène Lintilhac. Surveillée !

M. Henry Chéron.... organiser, par la double initiative des collectivités et du mouvement coopératif, la concurrence contre le profiteur.

Il faut, tout d'abord, porter l'effort sur la production. Travailler, produire sous toutes les formes, voilà le remède essentiel à la cherté de la vie. (*Très bien !*) Il faut, le dire, il faut le proclamer. Ce n'est pas le moment de se livrer à la limitation volontaire de la production. Respectons les lois sur la réglementation du travail, ne négligeons rien de ce qui peut sauvegarder l'hygiène, ménager les forces physiques et la condition morale des travailleurs, mais, dans l'observation de ces règles, demandons à chacun de produire tout ce qu'il peut.

M. Dominique Delahaye. Ce ne sont pas les idées qui ont cours en ce moment !

M. Henry Chéron. Plus on produira, plus les marchandises et les denrées seront en abondance, et plus le cours de la vie s'abaissera.

Monsieur le ministre, vous avez fait un programme de ce que vos capacités actuelles de production nous permettent d'obtenir pour 1919. Dans ce programme, envisageant comparativement les besoins de la consommation, vous avez comblé la différence par des importations. Il le fallait bien, vous ne pouviez pas faire autrement ; il serait inexcusable, quand on a la liberté des mers, de ne pas importer dans un pays tout ce qui est utile pour la nourriture des habitants.

Mais vous savez bien que ce système est précaire et plein de dangers, qu'il est absolument impossible de l'adopter comme une règle pour l'avenir.

Acheter ce que l'on peut produire, c'est se ruiner. L'exemple de cette guerre nous a prouvé qu'il est indispensable que nous produisions tout ce qui est utile à l'alimentation de notre pays. Pour cela, il faut donner à la terre française son plein rendement, mettre partout en valeur les richesses du sol et du sous-sol. Il est nécessaire que tous ceux qui veulent organiser une industrie créent autour d'eux du travail et de l'activité, ne soient plus traités en suspects, comme on l'a fait parfois avant la guerre. Il faut qu'ils soient protégés, encouragés par les pouvoirs publics, et non pas paralysés dans leurs initiatives par des tracasseries et des formalités administratives. (*Vive approbation.*)

Sans doute, les problèmes sociaux surgissent-ils plus pressants que jamais, de cette longue et terrible guerre. Si les pouvoirs publics sont animés à la fois de l'esprit de justice et du sens de la discipline nationale, s'ils conviennent tous les intéressés à réaliser, dans l'ordre, dans la légalité inviolable, une œuvre de réel progrès pour l'amélioration matérielle et morale de la condition humaine, ils trouveront de tous côtés des initiatives empressées à les suivre et à les seconder.

Ce qu'il faut, c'est assurer, dans ce pays, la sécurité, la confiance et la concorde. Si nous le voulons, elles peuvent être pour la France le début d'une ère de prospérité que nous n'avons encore jamais connue. (*Nouvelle approbation.*)

Comme on ne peut traiter toutes les questions à la fois, je veux me borner à parler aujourd'hui de la production agricole, en relation étroite avec le coût de la vie.

Je demande donc à M. le ministre de l'agriculture : « Avez-vous un grand programme de réorganisation agricole ? »

Sachant tout ce qu'il vous manque pour satisfaire, soit à l'alimentation humaine, soit à la nourriture des animaux, ayant à administrer un pays qui peut produire tout cela par lui-même, avez-vous prévu tout ce qui serait nécessaire, dans les diverses régions, en main-d'œuvre, en instruments agricoles, en engrais, en semences, en moyens de transports ruraux, pour que la vie agricole puisse non seulement reprendre, mais être intensifiée au maximum, car c'est là qu'est le salut ?

Avez-vous envisagé les moyens d'ouvrir le crédit le plus large et, aussi, le plus accessible à tous ces hommes qui, revenant du front, ne demandent qu'à travailler la terre ? Si vous ne l'avez pas fait, faites-le sans retard !

Comment expliquer qu'il puisse y avoir, en ce moment, tant de chômeurs, quand il y a tant de besoins en main-d'œuvre agricole ? Comment expliquer que tant d'usines se ferment, mettant des ouvriers sur le pavé, quand il y a besoin de fabriquer tant d'instruments agricoles ?

Vous nous avez fait espérer ceux que doit nous livrer l'Allemagne d'après les conditions de l'armistice. Là encore, je vous demande comment ces instruments agricoles seront répartis ?

Il y a quelques jours, M. le ministre des travaux publics, dans un fort intéressant discours, a annoncé au Sénat qu'il allait expédier un million de tonnes d'engrais vers les régions du Nord. (*Très bien !*)

S'est-on préoccupé aussi des engrais nécessaires à la vie agricole du surplus du pays, et, surtout, a-t-on pris les mesures indispensables pour que ces engrais soient mis, à des prix abordables, à la disposition de nos cultivateurs ?

Trop souvent, depuis quatre ans, ils ont eu beaucoup de peine à se procurer des semences. Toutes les mesures sont-elles prises pour les aider et pour ne pas les paralyser dans leurs initiatives ?

Dans beaucoup de communes on manque ou de chevaux de culture ou de moyens de charrois. La réquisition des chevaux d'âge a nécessairement apporté un trouble profond dans nos petites exploitations agricoles. Maintenant que l'immense matériel de l'armée se trouve disponible, allez-vous mettre à la disposition de nos agriculteurs le mobilier, mort et vif, j'entends, à la fois, les moyens de transports et les animaux ? Vous allez prochainement, nous a-t-on dit ces jours derniers dans les journaux, démobiliser les chevaux. La manière dont cette démobilisation s'effectuera est extrêmement importante pour les intérêts de nos agriculteurs.

M. Guilloteaux. Très importante, en effet.

M. Henry Chéron. Si vous faites de grandes ventes, tous les animaux seront rafés, pardonnez-moi l'expression, par les intermédiaires, qui exploiteront ensuite les agriculteurs.

M. Hervey. C'est déjà commencé, en effet.

M. Henry Chéron. Il faudrait consentir des ventes individuelles aux agriculteurs et, d'autre part, chercher à restituer à chaque région le cheval qui en est originaire (*Très bien ! très bien !*), et surtout la jument poulinière, si vous ne voulez pas continuer une sorte d'élevage bâtarde et sacrifier ainsi tous les progrès antérieurement accomplis.

Enfin, puisque vous avez la possibilité aujourd'hui, à l'aide des importations que vous aviez prévues, d'assurer temporairement non pas seulement l'alimentation humaine, mais la nourriture des animaux, allez-vous faire en sorte que le cultivateur puisse trouver de l'avoine pour ses chevaux, de la farine d'orge pour ses porcs, du grain pour ses volailles, sans passer par les fourches caudines des intermédiaires qui prélèvent sur lui des bénéfices scandaleux ? Avez-vous fait un programme de tout ce qui est indispensable pour permettre à toutes les petites industries auxiliaires de nos campagnes de fonctionner : celles des maréchaux ferrants, forgerons, couvreurs de bâtiments, petits charpentiers ?

Je m'excuse d'entrer dans tous ces détails, mais c'est tout cela qu'il faut faire si vous voulez réorganiser rapidement la culture. (*C'est évident !*)

Songez-vous aussi, puisqu'on a parlé de chevaux, à faire quelque chose pour l'élevage du cheval, cet élevage qui a été, malgré nos protestations, trop souvent négligé, et presque sacrifié avant la guerre, alors qu'il intéressait non pas seulement l'agriculture et la prospérité générale du pays, mais la défense nationale elle-même ?

Allez-vous renseigner le plus tôt possible les éleveurs sur l'orientation que vous comptez donner à cet élevage ou, au contraire, allez-vous les laisser dans une incertitude qui doit fatalement les conduire à la ruine ?

Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, pour la reconstitution du troupeau bovin ? Allez-vous reprendre les méthodes de sélection qui avaient donné avant la

guerre les meilleurs résultats ? Allez-vous même les perfectionner, car nous étions en retard à cet égard ! Allez-vous faire comme la Belgique qui a ses taureaux approuvés, de même que nous avons nos étalons approuvés ? Allez-vous donner aux concours agricoles un caractère plus scientifique, en permettant que s'en dégagent les meilleures vaches laitières et les meilleures vaches beurrières ?

Puisque la reconstitution des pays libérés exerce une influence directe sur le marché de l'ensemble du pays, n'allez-vous pas faire en sorte que les achats de vaches laitières soient effectués directement dans les pays producteurs, au lieu de l'être par des intermédiaires qui prélèvent parfois plus de 500 fr. par animal et faussent les cours.

J'espère que le Gouvernement n'omettra pas de réclamer aux Allemands les bovins reproducteurs nécessaires à la reconstitution des pays envahis. Ce sera justice, puisqu'ils les ont volés ou détruits.

M. Guilloteaux. Et les forêts, aussi, qu'ils ont ravagées !

M. Henry Chéron. Bien entendu.

Vous êtes-vous entendu avec M. le ministre des travaux publics pour faciliter la circulation des bœufs maigres vers les régions d'emboche ? Allez-vous prendre des mesures pour empêcher l'abatage des jeunes animaux ? Voilà quatre ans que nous réclamons l'interdiction de l'abatage des veaux ! Et cette mesure, nous n'avons jamais pu l'obtenir.

M. Eugène Lintilhac. Pas intégralement, mais elle a été prise.

M. Henry Chéron. La mesure n'a pas été prise pour les veaux mâles, mais seulement pour les veaux femelles.

M. Milliès-Lacroix. Et encore !

M. Henry Chéron. Allez-vous prendre aussi les mesures nécessaires pour encourager les agriculteurs à reconstituer le troupeau ovin et le troupeau porcin, qui sont à deux doigts de leur ruine, et à réorganiser la basse-cour, auxiliaire indispensable de l'alimentation ? On avait fait, avant la guerre, des expositions avicoles qui avaient donné les meilleurs résultats. Ne pourriez-vous les reprendre cette année et accorder quelques encouragements aux aviculteurs ?

Ferez-vous enfin le nécessaire pour que la quantité de lait indispensable à la consommation humaine lui soit réservée avant d'être portée vers les transformations industrielles et pour que le surplus seulement soit laissé à ces transformations ?

Je m'excuse d'entrer dans tous ces détails, mais il le faut bien. Si, sachant exactement ce qu'il vous faut, vous orientez la production agricole vers les nécessités immédiates et si vous l'encouragez à y satisfaire, elle vous répondra avec la plus grande bonne volonté.

Ce n'est point seulement, d'ailleurs, pour les besoins immédiats qu'il faut se préoccuper de cette œuvre. Tout l'avenir de la France y est lié.

Nous souffrions, avant la guerre, comme d'un mal profond, du dépeuplement de nos campagnes.

Comment ne pas comprendre, en présence de la situation actuelle, qu'il faut réagir contre ce fléau, intensifier dans toutes les écoles rurales l'éducation agricole, cultiver chez tous les petits Français cet amour de la terre qui est instinctivement au fond de chacun d'eux, honorer l'agriculture et les agriculteurs sous toutes les formes, attirer les ouvriers agricoles vers les campagnes, en prenant toutes les mesures qui peuvent les inciter à choisir ce genre de travail ?

Que de choses à faire, quel programme à accomplir pour moderniser la vie rurale !

Il faudrait d'abord que trop de grands propriétaires parisiens, qui se désintéressent de leurs fermes et ne les visitent jamais, se rendissent compte plus souvent des efforts et des besoins de leurs fermiers, des améliorations à effectuer, soit en faveur de la ferme elle-même, soit pour retenir, par des conditions meilleures de vie, les ouvriers agricoles.

Toute une œuvre sociale est ici à accomplir.

L'Etat doit, d'ailleurs, donner des facilités nouvelles à nos agriculteurs.

Il faut que nous arrivions à une plus grande utilisation de l'électricité dans les campagnes, soit pour la force motrice, soit pour l'éclairage lui-même.

Les communes qui n'ont pas encore le téléphone doivent en être dotées, les courriers postaux améliorés ; des services automobiles organisés entre les communes qui n'ont pas le chemin de fer, c'est le progrès, tout cela !

Si vous ne le réalisez pas, vous demeurerez en retard sur les autres pays.

Ce retard, dans le domaine de la culture intensive, était considérable avant la guerre.

Si je prends la moyenne des années 1905 à 1914, je constate que le rendement à l'hectare en froment, qui était de 13 quintaux 5 en France, était de 20 quintaux 6 en Allemagne, de 21 quintaux 8 en Angleterre, de 21 quintaux 4 en Suisse, de 23 quintaux 9 aux Pays-Bas, de 30 quintaux 2 au Danemark.

Nous produisions pendant la même période 13 quintaux 4 d'orge, contre l'Angleterre 19,2, l'Allemagne 20, les Pays-Bas, 26,2, la Belgique 27,4.

Notre rendement en avoine était de 12,6 contre 19,4 en Allemagne, 21,4 aux Pays-Bas, 18,4 en Angleterre, 24,2 en Belgique,

Enfin, notre rendement en pommes de terre était de 87,5 à l'hectare contre 137,4 en Allemagne, 141 au Danemark, 143 en Angleterre, 153 en Norvège, 170 en Belgique.

Voyez ce qui nous restait à faire dès cette époque pour tirer tout le parti qu'elle comporte de notre merveilleuse terre de France !

Et songez à toute la distance qu'il nous faut rattraper aujourd'hui vis-à-vis d'une Allemagne qui n'a pas été envahie et qui a d'autant plus sûrement intensifié ses productions qu'elle ne pouvait rien importer de l'extérieur.

Réorganiser et intensifier la production agricole, c'est donc là le premier de nos devoirs. Nous y trouverons le remède le plus efficace et le plus pratique à la cherté de la vie. Ne négligeons rien pour lui conférer toute son efficacité.

Il faudrait, messieurs, en traitant une question comme celle qui nous occupe, pouvoir lui donner des développements qui me feraient abuser de votre bienveillante attention.

Comment pourtant ne pas dire, à propos de la crise de l'alimentation, un mot de l'organisation de la pêche fluviale et la pêche maritime ?

Tout est à faire dans ce domaine. Pour la pêche fluviale, nous étions, avant la guerre, les tributaires de l'ennemi.

Etant données les magnifiques rivières de France, que fait-on de pratique pour conserver et multiplier le poisson ?

Tels départements qui veulent créer des laboratoires de pisciculture ou de pisciculture cherchent en vain à obtenir de nos hautes administrations les renseignements utiles.

Pour la pêche maritime, nous en sommes encore réduits aux procédés les plus empiriques.

Depuis le moment où le poisson est

apporté par le pêcheur, jusqu'à celui où il arrive au consommateur, par combien de mains, de criées, d'intermédiaires et de taxes de toute nature ne passe-t-il pas ?

Et pour la pêche elle-même que fait-on, soit pour empêcher la destruction des fonds, soit pour perfectionner les procédés en usage ?

Ces questions vous dépassent, monsieur le ministre, mais c'est au Gouvernement que je m'adresse. Quand on veut nourrir un pays et lui épargner la cherté de la vie, on doit s'occuper de tout cela.

Il faut donc produire. Mais cela ne servira de rien si les produits ne circulent pas. Nous avons indiqué comme l'une des causes du mal la crise des transports. Cherchons les moyens d'y remédier.

L'autre jour, M. le ministre des travaux publics nous a fait l'énumération des mesures qu'il avait prises à la fois pour reconstituer les moyens de transport dans les régions libérées et pour réorganiser la circulation dans l'ensemble de la France. Il a bien voulu nous faire connaître que, sur le matériel mis à la disposition des alliés d'après les conditions de l'armistice avec l'Allemagne, 2,600 locomotives sur 5,000, 70,000 wagons sur 150,000, constituent la part de la France, et que nous en avons reçu jusqu'ici sensiblement la moitié.

Il nous a dit encore que 120 ou 150 trains de wagons vides sont disponibles en Alsace-Lorraine, qu'enfin, indépendamment du matériel qu'il a été autorisé à acheter pour le compte de la France, il a repris la suite d'une commande de 30,000 wagons faite par les Américains, qu'il va conserver 18,000 wagons et 1,200 locomotives que les Américains avaient en France, ainsi que 12,000 wagons anglais et 480 locomotives anglaises. A ces mesures nous demandons à M. le ministre des travaux publics d'en ajouter une autre qu'il nous a promise et que nous réclamons depuis longtemps : la réparation des 2,500 locomotives et des 35,000 wagons qui sont immobilisés faute de réparations. Qu'on ouvre les ateliers, qu'on y mette le personnel nécessaire, mais qu'on répare le matériel : c'est indispensable.

D'ailleurs, le matériel n'est pas tout : il y a la question d'administration. Nous réclamons depuis un certain nombre d'années l'unité de direction dans les transports. Pour la première fois, M. le ministre des travaux publics est venu nous dire : « Elle est faite depuis quelques jours. » Acceptons-en l'augure. Tâchons que cette unité de direction et de commandement soit effective et produise les effets que nous en attendons.

M. Debierre. C'est fait sans l'être tout en l'étant.

M. Henry Chéron. On vient d'embaucher un nombreux personnel : 100,000 auxiliaires, je crois. Il ne suffit pas d'avoir des hommes, il faut qu'ils soient convenablement répartis et utilisés, qu'on forme des spécialistes, qu'on pourvoie les ateliers de la main-d'œuvre nécessaire et que cette main-d'œuvre, équitablement rémunérée, soit conviée dans la limite des heures réglementaires à un maximum de production.

L'ordre doit être rétabli dans les transports et dans les gares. Celui qui expédie des marchandises doit avoir la certitude qu'elles arriveront en temps utile, et surtout qu'elles arriveront. (*Marques d'approbation.*) Il ne faut plus entendre parler de denrées périssables perdues et compromises, d'animaux morts de faim dans les gares ou de marchandises égarées ; les denrées, les animaux, les matières premières, les produits manufacturés doivent circuler librement et rapidement au lieu de s'en-

tasser sur les quais ou dans des wagons qui ne roulent pas. Il y a eu des faits inouïs : il faut qu'ils cessent. Sans le rétablissement des transports, il est impossible à l'agriculture, à l'industrie et au commerce de refaire quoi que ce soit pour la reconstitution nationale. Quand, au contraire, la crise des transports aura pris fin, on peut être certain qu'aura cessé une des causes essentielles de la cherté de la vie.

M. Milliès-Lacroix. Voulez-vous me permettre une observation ?

M. Henry Chéron. Volontiers !

M. Milliès-Lacroix. Vous omettez une des causes principales que nous a signalée l'autre jour M. le ministre de la reconstitution nationale.

Il n'y a pas seulement pénurie de matériel et de main-d'œuvre, il n'y a pas seulement défaut d'unité dans la direction, comme vous l'avez à juste raison rappelé tout à l'heure, il y a aussi un impedimentum terrible qui nous a été caché : la situation de nos voies ferrées, de tous nos ouvrages d'art. Ils exigeront un très long délai pour être remis en état. C'est un point sur lequel je vous prie d'appeler l'attention du Gouvernement.

M. Henry Chéron. Vous avez raison de compléter mon argumentation, et je vous en remercie.

Je me permets simplement de rappeler que M. le ministre de la reconstitution industrielle nous a signalé ce péril en ce qui concerne les régions qui viennent d'être libérées. Mais vous avez raison d'étendre votre observation à la généralité du matériel de la France. Il est certain qu'après l'utilisation plus qu'intense des chemins de fer, les voies sont en mauvais état et le matériel dans une situation déplorable. C'est une raison de plus pour intensifier, dans les ateliers qu'il faut rouvrir, les réparations que je déclarais tout à l'heure indispensables. Vous savez bien qu'en exprimant ce sentiment je ne fais que dire ce qui a été souvent répété dans nos commissions.

M. Milliès-Lacroix. Absolument.

M. Henry Chéron. Il faut mettre fin à la crise des transports. C'est une condition indispensable pour remédier à la cherté de la vie.

J'ai parlé des stocks. L'Etat avait constitué pour les besoins de la guerre, d'immenses stocks ; nous demandons qu'ils soient restitués à la collectivité nationale. Cela n'a même pas besoin d'être démontré. Ce n'est pas au moment où le pays souffre de la pénurie de denrées et de marchandises que l'Etat peut se constituer accapareur de métaux, d'objets fabriqués, de tissus, de vêtements et de denrées de toute nature.

M. Flaissières. C'est cependant ce qu'il fait !

M. Henry Chéron. Qu'il prenne des précautions tant que la paix n'est pas définitive, nous sommes d'accord, mais, dès qu'il le pourra, il devra remettre dans la circulation le plus de produits qu'il sera possible.

M. Milliès-Lacroix. Dans la circulation, mais pas dans la spéculation !

M. Henry Chéron. Nous sommes tous d'accord avec M. Milliès-Lacroix quand il nous met en garde contre l'avidité des spéculateurs. Mais il faut aussi que l'Etat ne traite pas cette question des stocks à un point de vue trop strictement administratif et fiscal. Si, en effet, sous prétexte qu'il a acheté très cher certains produits et denrées, il voulait les revendre au même prix, alors qu'il y a tant de besoins immédiats à satisfaire, ce serait un nouveau facteur de

la hausse. Je reconnais que le péril ne serait pas moindre si l'on permettait à la cupidité des intermédiaires de s'exercer sur des richesses qui sont le bien de la nation.

M. Eugène Lintilhac. Ils auraient une ample matière : de 15 à 20 milliards !

M. Henry Chéron. Vous voyez qu'il y a deux écueils à éviter : celui qui consisterait à favoriser les spéculateurs, et celui qui, par des conceptions trop étroitement fiscales, consisterait à ne pas mettre à la disposition du pays ce qui est nécessaire à sa reconstitution et à sa vitalité.

On a constitué un sous-secrétariat pour la liquidation des stocks et l'on a mis à sa tête un homme dont nous connaissons tous la valeur ; faisons-lui confiance pour une liquidation active, intelligente et ordonnée qui contribuera à abaisser la cherté de la vie.

Il faut aussi comprimer le développement de la circulation fiduciaire.

Il n'y a que trois moyens pour cela :

Restreindre les dépenses publiques, du moins les dépenses improductives (*Approbaton*) ;

Restreindre les dépenses privées ;

Absorber les capitaux par de grandes entreprises d'intérêt public ou les confier à une épargne saine.

Messieurs, il faudra bien instituer, quelque jour, un débat sur la situation financière.

M. Flaissières. Eloignez de nous ce ca-lice !

Un sénateur à droite. Il ne faut pas trop l'éloigner.

M. Henry Chéron. Elle nous crée des devoirs impérieux. On a pris l'habitude dans ces dernières années de dépenser sans compter....

M. Milliès-Lacroix. Sans mesure !

M. Henry Chéron. ... et sans savoir qui payerait. L'heure est maintenant venue d'établir nettement la situation, de réclamer aux agresseurs ce qu'ils doivent, et, pour le reste, de ne pas hésiter à remettre un peu d'ordre dans nos affaires.

Il faut se féliciter grandement de ce que le Sénat, dans sa dernière séance, sur l'intervention énergique de l'honorable M. Touron, n'ait pas hésité à affirmer de nouveau sa doctrine en ce qui concerne la dette de l'ennemi. C'est l'Allemagne qui a voulu, organisé et prémédité la guerre. Elle l'a conduite et pratiquée avec un luxe de sauvagerie inouï. Il faut qu'elle en paye intégralement les dommages et les frais. (*Très bien ! très bien !*) Toute solution contraire serait un défi à la justice ; et j'ajoute — c'est l'expression sincère de ma pensée — que les mandataires du peuple n'auraient pas le droit de la prendre sans trahir leur mandat.

Il ne s'agit pas ici, en effet, d'une de ces sanctions pénales qui peuvent être ou ne pas être infligées ; il ne s'agit pas de dépenses qui peuvent être ou non consenties. Ce qui est en jeu, ce sont des dommages et des dépenses qui doivent être nécessairement supportés par quelqu'un. Ce qui ne sera pas payé par l'agresseur le sera par la victime. Voilà la situation.

M. Flaissières. Ce serait immoral !

M. Henry Chéron. Oui, ce serait profondément immoral. Et comme il s'agit de charges qui peseront peut-être sur des siècles, comme nous allons stipuler pour les générations futures, pour nos petits-enfants et nos arrière-petits-neveux, il faut nous garder de leur léguer la plus monstrueuse des iniquités. (*Vive approbaton.*)

Alors donc qu'il s'agit de relever les ruines immenses de nos régions envahies

et d'assurer leur pleine reconstitution, je répons avec vous tous : dette de l'Allemagne.

Quand on nous dit que les dépenses déjà payées par nous pour la guerre se sont élevées à 182 milliards, je répons : dette de l'Allemagne.

Quand on ajoute que les conséquences indirectes de la guerre vont se traduire dans le budget extraordinaire par des dépenses exceptionnelles qui vont atteindre 52 milliards, je dis : dette de l'Allemagne.

Quand, enfin, faisant le calcul de nos budgets, on ajoute à l'intérêt des emprunts, de ces emprunts qui sont, je viens de le dire, la dette de l'Allemagne, une évaluation de 4 milliards pour les pensions à payer, je réplique, là aussi : dette de l'Allemagne, car c'est l'Allemagne qui a fait les veuves, les orphelins et les mutilés. (*Applaudissements.*)

M. André Lebort. Tout cela est fort bien, vous liquidez la créance, mais vous oubliez de dire comment elle sera acquittée.

M. Henry Chéron. Voici ma réponse, et je suis sûr qu'elle ne suscitera ici aucune objection.

Non seulement l'ennemi doit payer tout cela, mais il le peut, tandis que nous, nous ne le pourrions pas.

Ses industries sont intactes, sa terre est en plein rapport. L'Allemagne n'a pas été envahie ; elle est prête au travail.

Nos usines, à nous, ont été saccagées en vertu du plan odieux et systématique qui vous a été révélé. Nos terres de la région du Nord ne sont plus qu'un désert. Nos villes sont détruites, nous avons perdu, pour de longues années, nos facultés normales de production.

La thèse que je défends n'est donc pas seulement conforme aux principes du droit commun des codes allemands et des codes français, à savoir que l'auteur d'un préjudice est tenu de le réparer, elle exprime les véritables possibilités de la situation.

Qu'on ne nous parle jamais de faire supporter sous une forme quelconque aux contribuables français une partie de la dette de l'ennemi. Cette mesure provoquerait un véritable sentiment de révolte dans tout le pays. Et si la ligue des nations pouvait prêter la main à une pareille injustice elle perdrait toute autorité morale auprès des peuples qui ont souffert et auprès du monde civilisé tout entier. (*Très bien ! très bien ! et vifs applaudissements.*)

Avant-hier, lors du renouvellement de l'armistice, dont nous remercions le Gouvernement et pour lequel nous félicitons le maréchal Foch, qui fut, une fois de plus, le digne et ferme défenseur des intérêts de la France, M. Erzberger a eu une parole que vous avez certainement retenue. Sollicitant humblement des conditions moins sévères il a dit : « La puissance comporte la responsabilité ».

Retournons à M. Erzberger ses propres paroles. L'Allemagne avait la puissance, elle a pris la responsabilité de la guerre ; elle a déchaîné sur le monde l'horrible catastrophe que vous savez ; elle a fait des millions de morts, il faut qu'elle paye intégralement, qu'elle paye tout. (*Très bien ! très bien !*)

Donc les dépenses de la guerre, directes ou indirectes, ne devront pas porter sur nos budgets.

Nous n'en devons pas moins, pour faire face à nos nécessités propres, élever le chiffre de nos prévisions de dépenses et des ressources destinées à les équilibrer. C'est une raison de plus pour nous mettre en face de la réalité, pour refaire le plus tôt possible un véritable budget, pour nous y tenir et j'ajoute, — je ne serai pas démenti par M. le rapporteur général — pour le faire respecter par les administra-

tions publiques qui en prennent de plus en plus à leur aise avec les prérogatives financières du Parlement. (*Très bien ! très bien !*)

Messieurs, à côté de la restriction des dépenses publiques — des dépenses publiques improductives — celle des dépenses privées s'offre encore comme un moyen d'enrayer l'exagération de la circulation fiduciaire.

Là, c'est une campagne morale qu'il faut avoir le courage de mener dans le pays. Trop de gens, qui détiennent des ressources auxquelles ils n'étaient pas habitués, ne connaissent pas la valeur de l'argent et le gaspillent. Quand on voit aux étalages des magasins des volailles affichées 15, 20, 25 fr., et qui ne paraissent jamais, je puis le dire devant nous tous, sur la table des petits bourgeois, on se demande qui peut acheter des produits à ces prix excessifs ? S'ils ne trouvaient pas preneurs, les vendeurs seraient tout de même obligés de se montrer un peu plus raisonnables. Il faut donc faire une campagne morale, demander aux gens, pour obtenir l'abaissement du coût de la vie, de restreindre leurs dépenses.

M. Flaissières. Et aux femmes de diminuer les talons de leurs souliers !

M. Henry Chéron. Je ne veux pas, messieurs, me permettre de pénétrer sur le terrain délicat où m'a convié mon éminent collègue, M. Flaissières; je manque à cet égard d'une partie de la compétence nécessaire. Il l'a toute entière en sa qualité de médecin éminent.

Je me borne à dire qu'il faut, en toute matière, recommander aux particuliers, comme à l'Etat, l'esprit d'économie qui paraît aussi très fâcheusement disparu de nos mœurs.

Enfin, il y a un autre moyen de combattre l'excès de la circulation, c'est de l'absorber dans un but d'intérêt public. Attirez tout cet argent qui est en surabondance vers la constitution de grandes entreprises, vers la mise en valeur des richesses du sous-sol, vers l'outillage indispensable de la nation. Faites des ports, des canaux, des chemins de fer, secondez toutes les initiatives industrielles et agricoles. Ayez un grand programme de travaux publics, substituez, disons-le franchement, à l'âme de vaincus timorés et hésitants que nous avons depuis 1870, l'âme des vainqueurs d'hier (*Très bien ! très bien !*) qui veulent faire une France digne de sa gloire, une grande France ! En attirant ainsi les capitaux vers ces entreprises indispensables à la richesse publique, vous augmenterez la prospérité du pays, vous diminuerez le chômage, vous ferez travailler les ouvriers, et ce sera tout profit pour la paix sociale.

Ce que vous ne pourriez pas absorber de cette façon, drainez-le enfin vers l'épargne vers une épargne saine et non pas — c'est une question qu'il faudra traiter ici quelque jour — vers une épargne livrée à trop d'aigrefins. Voilà notre avis sur les moyens de corriger les excès de la circulation (*Très bien ! très bien !*)

J'ai parlé de la liberté du commerce. Je voudrais, là encore, être d'accord avec M. le ministre, sachant par avance que je le suis avec le Sénat tout entier. Il convient de rendre progressivement à l'agriculture, à l'industrie et au commerce, leur liberté. Sitôt que le fonctionnement normal des transports sera assuré, ce sera une des premières choses à faire. Plus de réglementations tracassières, de consortiums obligatoires, de taxes qui ne conduisent qu'à la rarefaction des produits, de restriction, qui ont pour seul résultat de décourager les bonnes volontés et de paralyser l'initiative des individus. La guerre est finie : que l'Etat républicain rende aux citoyens leurs

droits, comme l'Amérique l'a fait. Le président des Etats-Unis, dès le lendemain de l'armistice, s'est adressé à ses concitoyens et, en leur annonçant que toutes les entraves tombaient, que les franchises économiques étaient rétablies, il a prononcé ces paroles : « Notre peuple n'attend pas d'être conduit : il connaît son affaire ». La France, elle non plus, n'a pas besoin d'être conduite : elle connaît son affaire; elle la connaît même beaucoup mieux que la bureaucratie qui prétend la diriger.

Les pouvoirs publics se doivent seulement de lui fournir, pour l'aider à refaire la prospérité générale, tous les instruments de travail indispensables. Telles mesures qui ont pu paraître justifiées par l'état de guerre, ne sont plus admissibles aujourd'hui.

M. Millès-Lacroix. Ces mesures n'étaient point justifiées, elles étaient excusables.

M. Henry Chéron. Le mot est en effet plus exact.

Cependant, messieurs, je reconnais volontiers que la liberté du commerce n'établira une concurrence suffisante pour l'abaissement des prix que le jour où les produits seront en surabondance. D'ici là, il faut bien trouver des moyens d'éviter les abus. Ces moyens consistent à placer, en face de la spéculation des profiteurs, l'initiative des collectivités et celle du mouvement coopératif.

Messieurs, des départements et des villes ont été amenés, par l'état de guerre, à prendre des initiatives heureuses. Des boucheries, des charcuteries, des poissonneries, des restaurants populaires, des magasins de vente de denrées ont été créés, soit par des conseils généraux, soit par d'autres assemblées électives.

M. Flaissières. M. Herriot sait ce qu'il en coûte ! (*Rires.*)

M. Henry Chéron. Ce sont des improvisations administratives qui, dans certains centres ouvriers, ont rendu les plus grands services.

J'ai entendu dire qu'en attendant la loi qui devait réglementer ces créations, le ministre du ravitaillement avait étudié un projet de décret pour en fixer le fonctionnement normal. Je ne sais pas ce qu'est devenu ce projet et je n'adresse aucun reproche à M. le ministre du ravitaillement, puisque c'est lui qui l'avait préparé. Ce dossier s'est sans doute attardé dans quelque bureau; mais, au moment où il est question d'installer des baraques alimentaires dans Paris, il serait peut-être intéressant d'en retrouver la trace.

Le second régulateur auquel je fais allusion et qui, je l'avoue, a toutes mes préférences, c'est le mouvement coopératif. (*Très bien ! très bien !*)

À la veille de la guerre, il était très loin d'avoir chez nous l'importance qu'il avait dans les autres pays. Je m'excuse encore ici de citer des chiffres.

Au 1^{er} janvier 1914, on comptait en France 3,267 coopératives de consommation, comprenant 880,710 sociétaires et atteignant un chiffre d'affaires de plus de 321 millions.

Sur ce nombre de sociétés, 894 étaient adhérentes à la fédération nationale des coopératives de consommation, avec plus de 254,000 membres et un chiffre d'affaires de plus de 111 millions. Mais qu'étaient ces chiffres à côté du mouvement anglais ?

Dès 1908, les coopératives de consommation groupaient, en Angleterre, 2,404,000 adhérents, répartis en 1,428 sociétés, avec un chiffre d'affaires de un milliard 750 millions.

En Allemagne, dès la même époque, 2,250 coopératives comprenaient un total de 1,350,000 sociétaires, avec un chiffre d'affaires

de 437 millions. En Belgique, sous l'impulsion d'hommes comme Vandervelde en Italie, en Suisse, au Danemark, en Suède, plus ou moins dans tous les pays, le nombre et l'importance des coopératives de consommation n'a cessé de s'accroître pendant les vingt-cinq dernières années.

Il est juste de dire que, depuis la guerre, le mouvement coopératif s'est beaucoup développé en France : 1,800 sociétés sont maintenant adhérentes à la fédération nationale, groupant 600,000 familles et réalisant un chiffre d'affaires de près de un milliard de francs.

Les coopératives de consommation ont été utilisées par la ville de Paris, soit à leur compte direct, soit en remplissant le rôle de gérantes des entreprises municipales. C'est ainsi que la fédération des coopératives a distribué à toutes les allocataires, c'est-à-dire à plus de 700,000 personnes à Paris, des pommes de terre et des haricots.

La fédération entreprend, en ce moment, une œuvre très intéressante dans nos régions envahies. Dans l'Oise, elle a cinq entrepôts et elle dessert cent vingt-trois communes. C'est le département où les œuvres de reconstitution ont fait les plus grands progrès. Il y a donc là un mouvement digne de toute la sollicitude des pouvoirs publics. Le Sénat le sait bien. On l'accuse parfois d'être hostile ou récalcitrant aux œuvres sociales; je ne veux médire d'aucune Assemblée, mais lorsqu'après la guerre, on fera le bilan de toutes les lois sociales votées, on constatera que c'est le Sénat qui a pris l'initiative de la plupart d'entre elles. (*Très bien ! très bien !*)

Je sais gré à l'autre Assemblée d'avoir bien voulu les ratifier, mais c'est d'ici qu'elles sont parties. C'est ainsi que le Sénat, qui avait donné un statut aux coopératives de production par la loi du 18 décembre 1915, en a donné un aux coopératives de consommation par la loi du 17 mai 1917. Elles sont pourvues d'une dotation répartie par une commission siégeant au ministère du travail. Elles ont leur section permanente au conseil supérieur de la coopération récemment créée. Seulement, monsieur le ministre, les moyens qui, jusqu'alors, ont été mis à leur disposition sont très insuffisants. Il ne faut pas hésiter à les grossir très largement. Vous sentez bien que la paix sociale a tout à y gagner.

Ce n'est pas au moment où je suis sur le point de terminer ce trop long exposé qu'il convient de faire des citations; mais j'aperçois en face de moi un des meilleurs coopérateurs, un des plus éminents mutualistes de cette Assemblée, notre ami M. Lourties. Permettez-moi de rappeler ce qu'il disait en 1896 de la coopération :

« Il ne faudrait pas considérer la coopération comme une œuvre de pur mercantilisme. Non seulement elle est une admirable école d'épargne, d'ordre et d'économie, mais elle est aussi une des plus heureuses formules de l'association, une des applications les plus fécondes du principe de la mutualité. » (*Vifs applaudissements.*)

M. Charles Gide, qui a été l'apôtre de la coopération en France, nous a montré d'une façon saisissante que les moyens d'acquisition dont dispose le petit consommateur et qui sont déjà si réduits par eux-mêmes, sont gaspillés par l'impossibilité d'un emploi judicieux.

« Il achète, dit-il, par petites fractions à de petits revendeurs qui se passent des marchandises de troisième et de quatrième main, majorées de prix, chaque main ayant prélevé son profit au passage. Il a à supporter l'insolvabilité de ceux de ses camarades qui ne payent pas ».

Il subit, soit par ignorance, soit par résignation, les conditions du revendeur. Et

Gide rappelle ce mot cruellement ironique : « Il n'y a pas beaucoup de riches qui pourraient se payer le luxe d'acheter dans les mêmes conditions que les pauvres ! » (*Très bien !*)

C'est la coopération qui permettra au petit consommateur de se défendre. Elle peut nous rendre, dès maintenant, les plus grands services pour remédier à la cherté de la vie. A une heure comme celle où nous sommes, la coopération n'apparaît plus comme une initiative exclusivement profitable à ses adhérents. Elle a un rôle plus élevé et plus large. Elle devient l'auxiliaire des intérêts de tous les consommateurs et, par conséquent, de la paix publique.

Les coopératives, si elles sont assez nombreuses et assez fortes, deviendront régulatrices des cours.

Témoins des prix et de leurs variations, elles révéleront et écarteront toute hausse fictive, tandis que toute augmentation réellement due aux conditions économiques recevra par elles sa consécration.

Les coopératives et leur fédération sont prêtes à donner au Gouvernement leur plus large concours pour lutter contre la crise actuelle. Elles sont disposées à le seconder dans l'œuvre des restaurants populaires et des magasins coopératifs. Elles demandent à avoir au ministère du ravitaillement une place aussi importante que celle qui leur avait été faite au ministère de l'armement, où elles ont rendu les plus grands services à tous les ouvriers de guerre.

Elles espèrent que toutes les facilités nécessaires d'approvisionnement leur seront données.

Elles émettent enfin le vœu, avec tous les hommes de bon sens, que les comités interalliés du ravitaillement soient maintenus, afin d'assurer la solidarité des alliés dans la solution de la crise actuelle.

Ce sont là des vœux trop sages pour qu'ils ne soient pas entendus.

Messieurs, j'en ai fini ; je m'excuse, en vérité, d'avoir abusé aussi longtemps des instants du Sénat. (*Parlez !*)

En interpellant le Gouvernement, je m'étais proposé un double but : appeler son attention sur la gravité du péril, l'amener à définir la politique à l'aide de laquelle il compte l'écarter. Nous avons vu que l'exagération des prix, la difficulté croissante des conditions de l'existence, coïncidant avec un chômage naissant, constituent, pour tous ceux qui recherchent la paix sociale, un sujet de légitime et angoissante préoccupation.

Ce serait un véritable danger, dans une démocratie, que de ne pas évoquer de tels problèmes et de ne pas traduire, à la tribune des Assemblées parlementaires, les sentiments qu'ils font naître dans les esprits.

Aujourd'hui, c'est la question de la cherté de la vie que nous discutons ; une autre fois, ce sera la situation financière ; une autre fois, la situation sociale. Il faut que, sur toutes ces grandes questions, les ministres responsables nous apportent leurs conceptions, que le pays les connaisse, et qu'en son nom, nous prenions parti. C'est là le régime parlementaire.

Tout doit y être traité au grand jour.

J'ai donc l'honneur de demander à M. le ministre du ravitaillement, dont je sais la tâche difficile et qui a ma confiance, non pas de résoudre d'une heure à l'autre, d'un seul coup, une crise dont les causes sont déjà lointaines et complexes, mais de nous dire quel est son programme, quel est son plan d'action, à quelles idées générales se rattache sa politique de ravitaillement.

Pour résumer finalement ma pensée dans une courte formule, je lui demande à l'aide de quels moyens il compte protéger l'im-

mense légion de braves gens qui, après avoir bien servi leur pays, ne sollicitent qu'une faveur : celle d'y vivre avec dignité et en travaillant. (*Très bien ! très bien ! et vifs applaudissements.* — *L'orateur, en rejoinant sa place, reçoit les félicitations de ses collègues.*)

Voix nombreuses. A demain !

M. le président. Le Sénat voudra sans doute renvoyer la suite de la discussion à une prochaine séance ? (*Adhésion.*)

7. — FIXATION DE LA DATE D'UN 2^e TOUR DE SCRUTIN

M. le président. M. le président du 1^{er} bureau m'a informé que le quorum dans les bureaux n'a pas été atteint dans le scrutin pour la nomination au scrutin de liste de deux membres de la commission chargée de procéder à une enquête économique sur les moyens d'accroître et de coordonner les forces de production des colonies françaises.

Il y aura donc lieu de procéder à un second tour de scrutin à la prochaine séance.

8. — DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et du ravitaillement.

M. Victor Boret, *ministre de l'agriculture et du ravitaillement.* J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat, au nom de M. le président du conseil, ministre de la guerre, un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à suspendre l'application de la loi du 16 août 1915 relative aux engagements, depuis le 1^{er} août 1914, dans l'armée française, au titre de la légion étrangère, des sujets non naturalisés appartenant à des nations en état de guerre avec la France et ses alliés.

M. le président. Le projet de loi est renvoyé à la commission de l'armée.

Il sera imprimé et distribué.

9. — DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Maurice Colin un rapport fait au nom de la commission de la marine, chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à ratifier le décret du 15 février 1918 relatif à la réquisition de la flotte marchande.

Le rapport sera imprimé et distribué.

10. — RÈGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici, messieurs, quel pourrait être l'ordre du jour de la prochaine séance...

M. Millières-Lacroix. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Millières-Lacroix sur l'ordre du jour.

M. Millières-Lacroix. Je demande au Sénat, et particulièrement à messieurs les interpellateurs, de vouloir bien permettre l'inscription en tête de l'ordre du jour de la prochaine séance du projet de loi relatif au relèvement de l'indemnité temporaire aux petits retraités de l'Etat. C'est un projet de loi intéressant...

M. le président. Il est à l'ordre du jour.

M. Millières-Lacroix. Je demande qu'il y figure en tête.

M. le président. Sous réserve qu'il n'y aura pas débat.

M. Millières-Lacroix. Il n'y aura pas débat, monsieur le président. Je donnerai seulement quelques mots d'explication.

M. le président. S'il n'y a pas d'opposition à la mise en tête de l'ordre du jour du projet dont vient de parler M. Millières-Lacroix, il en est ainsi décidé. (*Adhésion.*)

Voici donc quel serait l'ordre du jour : A quatorze heures et demie, réunion dans les bureaux :

2^e tour de scrutin pour la nomination au scrutin de liste, de deux membres de la commission chargée de procéder à une enquête économique sur les moyens d'accroître et de coordonner les forces de production des colonies françaises.

A quinze heures, séance publique :

Discussion de la proposition de résolution de M. Paul Doumer et d'un grand nombre de ses collègues, tendant à la nomination d'une commission d'enquête sur les faits de la guerre ;

1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, modifiant la loi du 30 avril 1918 et relevant l'indemnité temporaire accordée aux petits retraités de l'Etat ;

Suite de la discussion de l'interpellation de M. Henry Chéron sur les mesures à prendre pour combattre la cherté de la vie ;

1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif aux altérations ou suppositions de noms sur les produits naturels ou fabriqués et à la protection des appellations d'origine ;

1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif aux conventions collectives de travail ;

1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à la création d'un registre du commerce ;

1^{re} délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à la création du grade de maître-guetteur et à la suppression des classes dans les différents grades pour les guetteurs des électro-sémaphores de la marine ;

1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet l'intégration du corps des armuriers de la marine dans le corps des équipages de la flotte ;

1^{re} délibération sur la proposition de loi de M. André Lebert, tendant à la modification des articles 36 et 43, paragraphe 4, de la loi du 25 ventôse an XI, modifiée par la loi du 12 août 1902, au bénéfice des aspirants au notariat, présents, mobilisés ou appelés sous les drapeaux pendant la guerre ;

1^{re} délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à la suppression du travail de nuit dans les boulangeries ;

1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à la régularisation de décrets du 30 janvier et du 15 avril 1916, qui ont ouvert des crédits supplémentaires au budget annexe du chemin de fer et du port de la Réunion.

Il n'y a pas d'observations ?...

L'ordre du jour est ainsi fixé.

Quel jour le Sénat entend-il tenir sa prochaine séance ?

Voix nombreuses. Jeudi !

M. le président. Il n'y a pas d'opposition ? (*Non ! non !*)

Donc, jeudi, à quatorze heures et demie, réunion dans les bureaux, et à quinze heures, séance publique, avec l'ordre du jour qui vient d'être fixé.

11. — CONGÉ

M. le président. La commission des congés est d'avis d'accorder à M. Lhopiteau un congé de trois semaines.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le congé est accordé.

Personne ne demande la parole ?...
La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures.)

Le Chef du service
de la sténographie du Sénat,
E. GUÉNIN.

QUESTIONS ÉCRITES

Application de l'article 80 du règlement, modifié par la résolution du 7 décembre 1911 et ainsi conçu :

« Art. 80. — Tout sénateur peut poser à un ministre des questions écrites ou orales.

« Les questions écrites, sommairement rédigées, sont remises au président du Sénat.

« Dans les huit jours qui suivent leur dépôt, elles doivent être imprimées au Journal officiel avec les réponses faites par les ministres. Elles ne feront pas l'objet d'une publication spéciale.

« Les ministres ont la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai pour rassembler les éléments de leur réponse... »

2416. — Question écrite, remise à la présidence du Sénat, le 15 février 1919, par M. Laurent Thiéry, sénateur, demandant à M. le ministre de la guerre si un officier, ancien sous-officier, peut demander la liquidation de sa pension de retraite après quinze ans de services et quelle sera cette pension, celle de sous-officier ou celle d'officier nommé à titre définitif.

2417. — Question écrite, remise à la présidence du Sénat, le 15 février 1919, par M. Laurent Thiéry, sénateur, demandant à M. le ministre de la guerre si un cantinier, nommé par décision ministérielle en décembre 1910, mobilisé dès le début de la guerre, actuellement démobilisé, qui trouve sa cantine occupée par un mess de sous-officiers et complètement détériorée, peut reprendre son emploi et à qui ce cantinier doit s'adresser pour la réparation des dommages causés à sa cantine.

2418. — Question écrite, remise à la présidence du Sénat, le 17 février 1919, par M. Villiers, sénateur, demandant à M. le ministre des finances quelles mesures le Gouvernement, associé ou non aux gouvernements alliés, compte prendre pour sauvegarder les intérêts privés dans l'empire ottoman en présence de l'effondrement du change turc.

2419. — Question écrite, remise à la présidence du Sénat, le 17 février 1919, par M. Leglos, sénateur, demandant à M. le ministre de la guerre si un sous-lieutenant d'artillerie à titre temporaire, provenant du T. E. M., peut repasser avec son grade dans son arme d'origine et s'il peut ensuite être nommé à titre définitif.

2420. — Question écrite, remise à la présidence du Sénat, le 17 février 1919, par M. Butterlin, sénateur, demandant à M. le ministre de la guerre d'accorder, en ce qui concerne la vente des chevaux réformés, le premier rang de faveur aux mobilisés pendant toute la durée de la guerre et dont les chevaux ont été réquisitionnés au début à vil prix.

2421. — Question écrite, remise à la présidence du Sénat, le 17 février 1919, par M. le marquis de Kérouartz, sénateur, demandant à M. le ministre de la guerre s'il est exact qu'en ce qui concerne les boulangers, seuls les hommes du S. X., appartenant aux classes de la réserve, de l'active, peuvent demander un sursis, et de faire bénéficier de ce même avantage les hommes du S. A. des mêmes classes.

2422. — Question écrite, remise à la présidence du Sénat, le 17 février 1919, par M. le marquis de Kérouartz, sénateur, deman-

tant à M. le ministre de la guerre et un militaire, engagé volontaire pour trois ans en mars 1913, et appartenant à la classe 1912, promu pendant la guerre sous lieutenant, puis lieutenant à titre temporaire dans l'armée active, sera démobilisé en même temps que la classe 1912.

2423. — Question écrite, remise à la présidence du Sénat, le 18 février 1919, par M. Gaudin de Villaine, sénateur, demandant à M. le ministre de la guerre pourquoi, dans certains centres d'aviation, de nombreux appareils de bombardement et de chasse sont exposés aux intempéries de l'hiver et pourquoi, dans une annexe de ce camp, les hommes en sont réduits à se chauffer avec de l'essence au lieu de recevoir du bois.

2424. — Question écrite, remise à la présidence du Sénat, le 18 février 1919, par M. Gaudin de Villaine, sénateur, demandant à M. le ministre de la marine pourquoi les ouvriers de l'arsenal de C., mobilisés dans l'armée de terre, classes 1917 et plus anciennes, ne sont pas encore rappelés, ceux mobilisés dans la flotte l'ayant été déjà.

2425. — Question écrite, remise à la présidence du Sénat, le 18 février 1919, par M. Gaudin de Villaine, sénateur, demandant à M. le ministre des régions libérées, comment les déclarations de dommages de guerre doivent être établies; et évaluant les objets mobiliers, récoltes, aux prix de 1914 ou aux prix qu'il faudrait payer présentement pour se les procurer.

2426. — Question écrite, remise à la présidence du Sénat, le 18 février 1919, par M. Gaudin de Villaine, sénateur, demandant à M. le ministre des travaux publics et des transports, comment des bagages de réfugiés partis de Belgique, le 24 décembre 1918, arrivés à Châlons-sur-Marne, le 30 décembre, ne sont pas encore, à ce jour, parvenus à Châlons.

RÉPONSE DES MINISTRES AUX QUESTIONS ÉCRITES

2305. — M. Gaudin de Villaine, sénateur, demande à M. le ministre de la guerre s'il est exact qu'à la T. M. 723, les permissions ne sont pas accordées sur le taux de vingt jours fixé par la dernière réglementation. (Question du 27 décembre 1918.)

Réponse. — La T. M. 723 ne fait plus partie de la zone des armées depuis le 21 novembre 1918. Les permissions doivent donc y être accordées sur le taux de dix jours fixé par la réglementation en vigueur.

2309. — M. de La Batut, sénateur, demande à M. le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes combien ont été effectués réellement ou approximativement, à la caisse nationale d'épargne, en 1913: a) de versements de 5 fr. et au-dessous; b) de 25 fr. et au-dessous; c) de 50 fr. et au-dessous. (Question du 30 décembre 1918.)

Réponse. — Pendant l'année 1913, il a été approximativement effectué à la caisse nationale d'épargne: a) 364.000 versements de 5 fr. et au-dessous; b) 1.129.000 versements de 25 fr. et au-dessous; c) 1.829.000 versements de 50 fr. et au-dessous.

2327. — M. Amic, sénateur, demande à M. le ministre de la guerre si un adjudant, nommé à ce grade depuis un an, libérable avec la classe 1899 par suite de son classement dans le service auxiliaire, peut demeurer au service jusqu'à l'accomplissement de ses deux ans de grade; si oui, ce qu'il doit faire; sinon, comment sera réglée sa pension. (Question du 13 janvier 1919.)

Réponse. — L'intéressé peut demander à rester sous les drapeaux jusqu'à la fin des hosti-

lités; d'ici là des dispositions seront prises pour permettre aux militaires du service auxiliaire, sous certaines conditions, de rester au service jusqu'à quinze ans de services.

2356. — M. de Kérouartz, sénateur, demande à M. le ministre des finances, en suite de la question 2310, si un mandat communal sur un crédit régulièrement ouvert ayant été délivré par un maire, le percepteur receveur refusant de payer ce mandat sous prétexte que la prime d'assurances contre l'incendie dépasse de 1 fr. 50 la prime fixée dans la police antérieure à la loi du 31 juin 1913 qui a relevé la taxe sur les valeurs assurées, ce refus de paiement est justifié, et si, au cas où un incendie survenant, la compagnie déclinerait sa garantie en se basant sur ce refus de paiement, la responsabilité personnelle du receveur municipal serait engagée. (Question du 22 janvier 1919.)

Réponse. — Ainsi qu'il a été répondu à la question écrite n° 2310 visant le même objet, il est indubitable, pour formuler un avis, que l'administration connaisse toutes les circonstances de fait et notamment les clauses de la police d'assurance et que le comptable mis en cause ait été invité à fournir des explications sur les motifs de son refus de paiement.

2362. — M. Gaudin de Villaine, sénateur, demande à M. le ministre de la guerre comment un lieutenant, titularisé dans l'active, décoré et cité, venu de élèves aspirants de Saint-Cyr, pourrait renouer à l'école de Saint-Cyr comme officier élève, et s'il lui faudra repasser un examen. (Question du 23 janvier 1919.)

Réponse. — Un lieutenant titularisé dans l'armée active, quelle que soit son origine, ne peut acquérir la qualité d'élève de l'école spéciale militaire que s'il subit avec succès les épreuves d'un concours d'admission à cette école. Un concours spécial est prévu à cet effet avec avantages particuliers pour les jeunes gens actuellement incorporés qui se destinaient à Saint-Cyr, mais qui, du fait de la guerre, n'ont pu se présenter ou n'ont pas cru devoir participer aux concours. Des majorations seront accordées pour citations, décorations, etc., le programme des connaissances exigées sera simplifié.

2366. — M. Gaudin de Villaine, sénateur, demande à M. le ministre des travaux publics et des transports pourquoi les réfugiés rejoignant leur région sont limités à un maximum de 300 kilogr. de bagages par famille, ce qui les empêche souvent d'emporter des objets de mobilier les plus essentiels. (Question du 23 janvier 1919.)

Réponse. — La faculté d'enregistrement de 300 kilogr. de bagages n'est pas, dans la pratique, sans répercussion dans le service des trains aux gares de formation ou de passage. Une plus grande libéralité, quant à la détermination du maximum de poids, se traduirait en fait par des manutentions plus nombreuses et conséquemment plus longues, créant aux réseaux de nouvelles sujétions qui aboutiraient à un encombrement de fourgons de bagages, voir même à l'augmentation du nombre de ces fourgons, et contribueraient à intensifier le désheurement des trains, ce que nous devons nous efforcer d'éviter dans toute la mesure du possible.

Il y a lieu, d'ailleurs, de considérer qu'en dehors des 300 kilogr. de bagages que peuvent emmener avec eux les réfugiés, ceux-ci ont la possibilité de faire expédier en petite vitesse le restant de leurs colis ou objets mobiliers, à raison d'un wagon de 10 tonnes, au maximum, par famille.

2375. — M. Brager de La Ville-Moysan, sénateur, demande à M. le ministre des travaux publics pour quels motifs l'allocation temporaire de 20 fr. par mois, accordée aux agents retraités des chemins de fer de l'Etat et de la compagnie de l'Ouest, à compter du 1^{er} mai 1918 (arrêté interministériel du 26 novembre 1918), n'a point encore été versée aux intéressés. (Question du 23 janvier 1919.)

Réponse. — Les allocations accordées aux pensionnés des chemins de fer de l'Etat par l'arrêté interministériel du 26 novembre 1918, sont en paiement. Au 31 janvier, 12,00 mandats avaient déjà été émis et envoyés aux ayants droit. Les paiements continuent régulièrement au fur et à mesure de l'établissement des dossiers.

2378. — M. Emile Rey, sénateur, demande à M. le ministre de l'agriculture et du ravitaillement, pour combattre la multiplication des sangliers qui causent d'alarmants ravages dans les campagnes, de faire rechercher, par des savants compétents, des moyens de destruction tels que poisons, virus, etc., ainsi qu'il a été fait pour les lapins, mulots, corbeaux, etc. (*Question du 28 janvier 1919.*)

Réponse. — Des expériences relatives à la destruction des sangliers par le poison ont été effectuées par M. Mériconde, lieutenant de louveterie. À l'emploi d'une ampoule de cyanure de potassium, masquée dans une pomme de terre, servant d'appât, a donné des résultats satisfaisants, et M. Mériconde se met à la disposition des maires qui désireraient, avec l'autorisation préfectorale, employer ce procédé pour détruire les sangliers sur le territoire de leur commune.

L'emploi d'un virus dans le même but ne paraît pas pouvoir être conseillé, car il risquerait de contaminer les troupeaux de porcs que, dans beaucoup de régions, les cultivateurs conduisent au panage dans les bois où se réfugient des sangliers.

D'ailleurs, l'allocation des primes instituées par l'arrêté ministériel du 11 septembre 1917 a eu pour résultat d'intensifier considérablement la destruction des sangliers dans des battues, à l'aïfût ou à l'aide de pièges, et notamment de faire capturer en 1918, un grand nombre de portées de ces animaux, alors qu'auparavant on ne recherchait pas ces petits marcassins. Il y a tout lieu d'espérer que cette entrave apportée à la reproduction des sangliers, ainsi que les nombreuses destructions d'animaux adultes effectuées l'an dernier (50.000 environ) soit au moins la double des années précédentes, permettront d'enrayer les dégâts causés aux cultures par ces animaux.

2406. — M. Brazer de La Ville-Moysan, sénateur, demande à M. le ministre de la guerre d'accorder aux militaires versés dans le S. X., à la suite de maladies contractées en service, les majorations de classes accordées à

ceux qui, à la suite de blessures, ont été versés dans le S. X. (*Question écrite du 11 février 1919.*)

Réponse. — L'honorable sénateur est prié de se reporter à la réponse à la question écrite n° 2383, insérée au *Journal officiel* du 12 janvier 1919, page 109.

M. le comte d'Elva a déposé une pétition de l'association du comice agricole de Laval.

Ordre du jour du jeudi 20 février.

A quatorze heures et demie. — Réunion dans les bureaux :

2^e tour de scrutin pour la nomination, au scrutin de liste, de deux membres de la commission chargée de procéder à une enquête économique sur les moyens d'accroître et de coordonner les forces de production des colonies françaises.

A quinze heures. — Séance publique :

Discussion de la proposition de résolution de M. Paul Doumer et d'un grand nombre de ses collègues, tendant à la nomination d'une commission d'enquête sur les faits de la guerre. (N°s 31 et 40, année 1919. — M. Jénouvrier, rapporteur. — (Urgence déclarée.)

1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, modifiant la loi du 30 avril 1918 et relevant l'indemnité temporaire accordée aux petits retraités de l'Etat. (N°s 28 et 45, année 1919. — M. Milliès-Lacroix, rapporteur.)

Suite de la discussion de l'interpellation de M. Henry Chéron sur les mesures à prendre pour combattre la cherté de la vie.

1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif aux altérations ou suppositions de noms sur les produits naturels ou fabriqués et à la protection des appellations d'origine. (N°s 446, année 1913, et 353, année 1914. — M. Jénouvrier, rapporteur.)

1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté

par la Chambre des députés, relatif aux conventions collectives de travail. (N°s 393, année 1913, et 499, année 1918. — M. Paul Strauss, rapporteur.)

1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à la création d'un registre du commerce. (N°s 174 et 392, année 1917, n° 478, année 1918. — M. Emile Dupont, rapporteur.)

1^{re} délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à la création du grade de maître guetteur et à la suppression des classes dans les différents grades pour les guetteurs des électro-sémaphores de la marine. (N°s 436 et 532, année 1918. — M. l'amiral de la Jaille, rapporteur; et n° 26, année 1919, avis de la commission des finances. — M. Louis Martin, rapporteur.)

1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet l'intégration du corps des armuriers de la marine dans le corps des équipages de la flotte. (N°s 235 et 341, année 1914, et 502, année 1918. — M. Perreau, rapporteur; et n° 27, année 1919, avis de la commission des finances. — M. Louis Martin, rapporteur.)

1^{re} délibération sur la proposition de loi de M. André Lebert, tendant à la modification des articles 36 et 43, paragraphe 4, de la loi du 25 ventôse an XI, modifiée par la loi du 12 août 1902, au bénéfice des aspirants au notariat, présents, mobilisés ou appelés sous les drapeaux pendant la guerre. (N°s 488, année 1918, et 35, année 1919. — M. André Lebert, rapporteur.)

1^{re} délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à la suppression du travail de nuit dans les boulangeries. (N°s 382, année 1917, et 237, année 1918. — M. Edouard Herriot, rapporteur.)

1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à la régularisation de décrets du 30 janvier et du 15 avril 1916, qui ont ouvert des crédits supplémentaires au budget annexe du chemin de fer et du port de la Réunion. (N°s 357, année 1918, et 44, année 1919. — M. Lucien Cornet, rapporteur.)